



NORTH ATLANTIC COUNCIL
CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

NATO SANS CLASSIFICATION

19 décembre 2024

DOCUMENT
PO(2024)0424-AS1

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET 2024
DE L'ORGANISATION DE GESTION POUR LA CONCEPTION,
LE DÉVELOPPEMENT, LA PRODUCTION ET LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME
DE DÉFENSE AÉRIENNE ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE EN LIQUIDATION
(NAMEADSMO EN LIQUIDATION)**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 19 décembre 2024, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport du RPPB et des rapports de l'IBAN joints au PO(2024)0424, approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du RPPB, et donné son accord pour que les états financiers 2023 et 2024 de la NAMEADSMO en liquidation, les rapports de l'IBAN correspondants et le rapport du RPPB soient rendus publics.

(signé) Mark Rutte
Secrétaire général

NB : La présente note fait partie du PO(2024)0424 et doit être placée en tête de ce document.

NATO SANS CLASSIFICATION





NATO SANS CLASSIFICATION

16 décembre 2024

DOCUMENT

PO(2024)0424

**Procédure d'accord tacite :
19 déc 2024 17:30**

À : Représentants permanents (Conseil)

De : Secrétaire général

**RAPPORTS DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET 2024
DE L'ORGANISATION DE GESTION POUR LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT,
LA PRODUCTION ET LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE
ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE EN LIQUIDATION (NAMEADSMO EN LIQUIDATION)**

1) Vous trouverez en annexe le rapport du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) sur les rapports que l'IBAN a consacrés à l'audit des états financiers 2023 et 2024 rectifiés de la NAMEADSMO en liquidation. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers rectifiés de 2023 et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice, et une opinion sans réserve sur les états financiers rectifiés de 2024 et une opinion avec réserve sur la conformité pour la période ayant pris fin le 29 août 2024.

2) Je ne pense pas que cette question doive être examinée plus avant au Conseil. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au jeudi 19 décembre 2024 à 17h30**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport du RPPB et des rapports de l'IBAN, approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du RPPB, et donné son accord pour que les états financiers 2023 et 2024 de la NAMEADSMO en liquidation, les rapports de l'IBAN correspondants et le rapport du RPPB soient rendus publics.

(signé) Mark RUTTE



**RAPPORTS DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)
SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET 2024
DE L'ORGANISATION DE GESTION POUR LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT,
LA PRODUCTION ET LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE
ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE EN LIQUIDATION (NAMEADSMO EN LIQUIDATION)**

**Rapport du Bureau de la planification
et de la politique générale des ressources (RPPB)**

Références :

- | | | |
|----|--------------------|--|
| A. | IBA-AR(2024)0022 | Rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 |
| B. | IBA-AR(2024)0023 | Rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) pour la période ayant pris fin le 29 août 2024 |
| C. | C-M(2015)0025 | Règlement financier de l'OTAN (NFR) |
| D. | PO(64)379 | Règlement du personnel civil de l'OTAN (RPC) |
| E. | PO(2015)0202 | Politique OTAN relative aux contributions nationales volontaires (VNC) des pays membres de l'OTAN |
| F. | C-M(2005)0044-ADD1 | Charte de la NAMEADSMO |
| G. | C-M(66)9 | Règles gouvernant la dissolution des organisations de production de l'OTAN |
| H. | PO(2015)0052 | Mandat issu du sommet du pays de Galles concernant la transparence et l'obligation de rendre compte |

INTRODUCTION

1. Le présent rapport du RPPB concerne les rapports de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2023 et 2024 rectifiés de la NAMEADSMO en liquidation. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers rectifiés de 2023 et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice (référence A), et une opinion sans réserve sur les états financiers rectifiés de 2024 et une opinion avec réserve sur la conformité pour la période ayant pris fin le 29 août 2024 (référence B).

2. En vertu de l'article 15 du Règlement financier de l'OTAN (NFR) (référence C), le RPPB est tenu d'examiner les rapports d'audit et de formuler des commentaires et des recommandations à l'intention du Conseil.

3. Dans le présent rapport, le RPPB revient sur les éléments saillants des rapports de l'IBAN sur les états financiers de 2023 et de 2024, qui font chacun l'objet d'une section distincte. À sa réunion du 21 novembre 2024, il a rappelé que les dispositions relatives au

traitement des rapports sur l'audit des états financiers de 2023 prévoyaient qu'il se penche sur les rapports dans lesquels l'IBAN a formulé une opinion avec réserve. Cependant, les rapports sur les états financiers 2023 et 2024 de la NAMEADSMO en liquidation ne seront pas examinés selon ces modalités, puisque l'IBAN y formule la même réserve (observation 1) et la même recommandation que dans son rapport sur l'audit des états financiers 2022 de la NAGSMO en liquidation, lequel avait fait l'objet d'une discussion au sein du RPPB le 23 novembre 2023.

OBJET

4. Le présent rapport appelle l'attention sur les éléments les plus importants des rapports de l'IBAN afin que le RPPB puisse réfléchir aux questions d'ordre stratégique découlant de l'audit des états financiers de l'entité et, s'il y a lieu, recommander au Conseil une ligne de conduite propre à accroître la transparence, à améliorer le compte rendu et à renforcer la cohérence.

RAPPORT DE L'IBAN SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE LA NAMEADSMO EN LIQUIDATION

OBSERVATIONS DE L'IBAN ET AVIS DU RPPB

5. L'IBAN a formulé quatre observations, dont certaines assorties de recommandations. L'une de ces observations, qui a trait à des manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances, a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Les trois autres observations portent sur les points suivants : faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers ; manquement aux dispositions du Règlement du personnel civil de l'OTAN (RPC) (référence D) relatives à l'octroi d'indemnités de déménagement ; non-respect des délais de présentation des états financiers.

5.1 Observation 1 (à l'origine de l'opinion avec réserve émise sur la conformité) – Dans le cadre de son audit, l'IBAN a relevé des manquements à la politique OTAN relative aux contributions nationales volontaires (VNC) des pays membres de l'OTAN (référence E). En effet, le Comité de direction de la NAMEADSMO en liquidation a nommé des VNC aux postes de liquidateur et de contrôleur des finances alors qu'il s'agit là de postes permanents inscrits au tableau d'effectifs OTAN. De plus, l'IBAN a constaté que le contrôleur des finances avait été sélectionné et nommé par le Comité de direction, et non par le liquidateur, et que cette nomination n'avait pas été approuvée par le Conseil. Il a également relevé différents manquements aux dispositions du NFR et de la charte de la NAMEADSMO (référence F) relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des contrôleurs des finances : la NAMEADSMO en liquidation n'a pas publié d'avis de vacance de poste, n'a pas organisé le processus de recrutement prévu par le Règlement du personnel civil (référence D) et n'a pas convoqué de jury de sélection indépendant.

5.1.1 Les problèmes constatés sont dus au fait que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (référence G) n'ont pas été adaptées au fur et à mesure de l'évolution des rôles, des responsabilités et des exigences en matière de compte rendu qui sont définis dans le NFR, et qu'elles ne sont donc plus en phase avec ceux-ci. Le RPPB souscrit à la recommandation de l'IBAN selon laquelle le Conseil devrait charger l'organe de gouvernance concerné, d'une part, de faire en sorte que les règles en question définissent un cadre clair s'agissant de la conformité avec le NFR et qu'elles soient amendées de manière à être à nouveau en phase avec les exigences en matière de compte rendu financier et les responsabilités du chef d'organisme OTAN et du contrôleur des finances telles qu'elles sont décrites dans le NFR, et, d'autre part, de déterminer s'il est nécessaire de désigner un liquidateur extérieur pour procéder à la liquidation effective d'une organisation OTAN d'acquisition, de logistique ou de service (OALSO) conformément aux politiques applicables à l'échelle de l'OTAN et, si tel est le cas, de revoir en conséquence les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

5.1.2 Le RPPB fait observer que des recommandations avaient déjà été formulées au sujet de ces règles à l'issue de l'audit des états financiers 2022¹ et 2023² de l'Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN en liquidation (NAGSMO en liquidation) et des états financiers 2022 de la NAMEADSMO en liquidation³. Il rappelle que le Conseil a invité⁴ le Secrétariat international à lancer en 2024 un réexamen des règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN, sous la supervision des comités concernés, de manière à ce que ces dispositions fournissent un cadre clair, permettant d'assurer le respect du NFR, notamment pour ce qui concerne le rôle du contrôleur des finances et la mise en place de mécanismes de contrôle interne adéquats.

5.2 Observation 2 – L'IBAN a relevé des faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers. Il a en effet constaté une série de problèmes dans la version initiale des états financiers, à savoir des inexactitudes significatives dans l'état de l'exécution du budget, l'état de la situation financière, l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie, ainsi que diverses erreurs dans les notes jointes aux états financiers. Il a aussi recensé plusieurs incohérences et erreurs non corrigées dans les états financiers rectifiés. L'IBAN ayant été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation, il ne lui a adressé aucune recommandation.

5.3 Observation 3 – L'IBAN a constaté qu'en réponse à une demande formulée par un ancien agent, le liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation avait prolongé d'un an la période pendant laquelle l'intéressé pouvait faire valoir son droit à l'indemnité de déménagement, qui est normalement de deux ans. Cela n'est pas conforme à l'article 39.5 du RPC. L'IBAN ayant été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation, il ne lui a adressé aucune recommandation.

¹ IBA AR(2023)0013.

² IBA-AR(2024)0005.

³ IBA-AR(2024)0001.

⁴ PO(2023)0467(INV) et PO(2023)0467(INV)-AS1 (Rapport du RPPB sur le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de la NAGSMO en liquidation).

5.4 Observation 4 – Les états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation ont été soumis à l'IBAN le 21 juin 2024. En application de l'article 35 du NFR, ils auraient dû l'être le 31 mars 2023 au plus tard. Le délai prescrit n'a donc pas été respecté. L'IBAN ayant été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation, il ne lui a adressé aucune recommandation.

5.5 Observation particulière⁵ sur les états financiers – L'IBAN a ajouté une « observation particulière » à son opinion sur les états financiers pour attirer l'attention des utilisateurs sur les inexactitudes, parfois significatives, que contenait la version des états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui avait été soumise le 21 juin 2024. Bien que la NAMEADSMO en liquidation ait republié ses états financiers, le 20 septembre 2024, plusieurs incohérences et erreurs non significatives subsistaient dans la note 6 (Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays) (voir observation 2).

5.6 Autre observation⁶ sur la conformité – L'IBAN a formulé une « autre observation » sur la conformité pour appeler l'attention sur deux éléments, à savoir, premièrement, le fait que les états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation n'ont pas été présentés dans le délai prescrit (voir observation 4) et, deuxièmement, le fait que le budget opérationnel de cette entité a été approuvé rétroactivement.

6. Le RPPB note que la NAMEADSMO en liquidation a republié ses états financiers, dans la première version desquels l'IBAN avait relevé des erreurs significatives. S'ils n'avaient pas été rectifiés, ce dernier aurait été amené à émettre une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi que sur la conformité. La responsable OTAN de la politique en matière d'information financière a évoqué la question des rectifications d'états financiers à la réunion du Groupe des contrôleurs des finances de l'OTAN qui s'est tenue en novembre 2024. Les cas de rectification d'états financiers s'étant multipliés ces dernières années, elle a insisté sur le fait qu'il était important de renforcer les mécanismes de contrôle interne partout dans l'OTAN pour inverser la tendance.

7. L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées ou avaient été rendues caduques.

⁵ L'« observation particulière » est un paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit afin d'appeler l'attention sur un élément présenté dans les états financiers dont l'importance est telle, selon lui, qu'il est indispensable à l'utilisateur pour la compréhension de ces documents.

⁶ « Autre observation » : dans ce paragraphe, l'IBAN fournit des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, de l'audit, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.

**RAPPORT DE L'IBAN SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2024
DE LA NAMEADSMO EN LIQUIDATION****OBSERVATIONS DE L'IBAN ET AVIS DU RPPB**

8. L'IBAN a formulé deux observations, dont une assortie de recommandations, qui a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Cette observation a trait à des manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances. L'IBAN avait déjà formulé la même observation dans ses rapports sur l'audit des états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation (référence A), et sur l'audit des états financiers 2022 de cette entité⁷. L'autre observation porte sur les faiblesses significatives relevées dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers.

8.1 Observation 1 (justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité) – Voir paragraphe 5.1.

8.2 Observation 2 – L'IBAN a relevé des faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers. Il a en effet constaté une série de problèmes dans la version initiale des états financiers, à savoir des inexactitudes significatives dans l'état de la situation financière et l'état de la performance financière, ainsi que diverses erreurs et omissions dans les notes jointes aux états financiers. Il a aussi recensé plusieurs incohérences et erreurs non corrigées dans les états financiers rectifiés. L'IBAN ayant été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation, il ne lui a adressé aucune recommandation.

8.3 Observation particulière sur les états financiers – L'IBAN a ajouté une « observation particulière » à son opinion sur les états financiers pour attirer l'attention des utilisateurs sur les inexactitudes, parfois significatives, que contenait la version des états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui a été soumise le 30 août 2024. Bien que la NAMEADSMO en liquidation ait republié ses états financiers, le 20 septembre 2024, ceux-ci contenaient encore plusieurs incohérences et erreurs non significatives.

9. Le RPPB note que la NAMEADSMO en liquidation a republié ses états financiers, dans la première version desquels l'IBAN avait relevé des erreurs significatives. S'ils n'avaient pas été rectifiés, ce dernier aurait été amené à émettre une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi que sur la conformité.

10. L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées ou avaient été rendues caduques.

⁷ IBA-AR(2024)0001.

CONCLUSIONS

11. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2023 rectifiés de la NAMEADSMO en liquidation et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice. Il a formulé quatre observations, dont certaines assorties de recommandations, à l'intention de l'Organisation. Il a constaté que toutes les questions soulevées lors d'audits précédents avaient été traitées ou avaient été rendues caduques.

12. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers 2024 rectifiés de la NAMEADSMO en liquidation et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice. Il a formulé deux observations, dont une assortie de recommandations, à l'intention de l'Organisation. Il a constaté que toutes les questions soulevées lors d'audits précédents avaient été traitées ou avaient été rendues caduques.

13. Le RPPB rappelle que le Conseil⁸ a invité le Secrétariat international à lancer en 2024 un réexamen des règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN, sous la supervision des comités concernés, de manière à ce que ces dispositions fournissent un cadre clair, permettant d'assurer le respect du NFR, notamment pour ce qui concerne le rôle du contrôleur des finances et la mise en place de mécanismes de contrôle interne adéquats.

14. Le RPPB fait observer que la responsable OTAN de la politique en matière d'information financière a évoqué la multiplication des rectifications d'états financiers devant le Groupe des contrôleurs des finances de l'OTAN, et qu'elle a insisté sur le fait qu'il était important de renforcer les mécanismes de contrôle interne partout dans l'OTAN pour inverser la tendance.

15. À sa réunion du 21 novembre 2024, le RPPB a rappelé que les dispositions relatives au traitement des rapports sur l'audit des états financiers de 2023⁹ prévoyaient qu'il se penche sur les rapports dans lesquels l'IBAN a formulé une opinion avec réserve. Cependant, les rapports sur les états financiers 2023 et 2024 de la NAMEADSMO en liquidation ne seront pas examinés selon ces modalités, puisque l'IBAN y formule la même réserve (observation 1) et la même recommandation que dans son rapport sur l'audit des états financiers 2022 de la NAGSMO en liquidation¹⁰, lequel avait fait l'objet d'une discussion au sein du RPPB le 23 novembre 2023.

RECOMMANDATIONS

16. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources recommande au Conseil :

⁸ PO(2023)0467(INV) et PO(2023)0467(INV)-AS1 (Rapport du RPPB sur le rapport de l'IBAN sur l'audit des états financiers 2022 de la NAGSMO en liquidation).

⁹ AC/335-D(2024)0069 (INV).

¹⁰ IBA-AR(2023)0013.

- 16.1 de prendre note du présent rapport ainsi que des rapports de l'IBAN (références A et B) ;
- 16.2 d'approuver les conclusions formulées aux paragraphes 11 à 15 du présent rapport ;
- 16.3 d'autoriser la communication au public des états financiers 2023 et 2024 de la NAMEADSMO en liquidation, des rapports de l'IBAN correspondants ainsi que du présent rapport, en vertu de la politique agréée dans le document cité en référence H.



International Board of Auditors for NATO
Collège international des auditeurs externes de l'OTAN

Brussels - Belgium



NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-A(2024)0128
6 novembre 2024

- À : Secrétaire général
(À l'attention du directeur du Cabinet)
- Cc : Représentants permanents auprès de l'OTAN
Président du Comité de direction de la NAMEADSMO en liquidation
Chef du bureau du liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation
Contrôleur des finances de la NAMEADSMO en liquidation
Président du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
Chef de la Branche Gestion des ressources du Bureau OTAN des ressources
Bureau d'ordre du Cabinet
- Objet : ***Rapport du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) sur l'audit des états financiers de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) pour la période ayant pris fin le 29 août 2024 – IBA-AR(2024)0023***

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint le rapport approuvé par l'IBAN ainsi qu'une note succincte à l'intention du Conseil.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation et une opinion avec réserve sur la conformité pour l'exercice 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Radek Visinger
Président

Pièce jointe : voir ci-dessus.

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-

**Note succincte
du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN
à l'intention du Conseil sur l'audit des états financiers
de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie
à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation)
pour la période ayant pris fin le 29 août 2024**

L'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) est chargée de planifier, d'exécuter et d'encadrer la liquidation du programme MEADS (système de défense aérienne élargie à moyenne portée) dans le but de faire aboutir ce qui est en cours, de préserver les acquis en matière de développement et de mener à bien les activités de clôture pour le compte de ses membres.

Sur décision du Conseil (PO(2016)0230-AS1), la NAMEADSMO a été mise en liquidation le 1^{er} juillet 2016. Depuis, le nom de l'entité est suivi des termes « en liquidation », conformément aux dispositions du document régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

Les charges de la NAMEADSMO en liquidation pour la période considérée sont nulles.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité pour la période ayant pris fin le 29 août 2024.

À l'issue de l'audit, l'IBAN a formulé deux observations, dont une assortie de recommandations. L'une de ces observations a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elle porte sur le point suivant :

1. Manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances

L'autre observation n'a pas eu d'incidence sur l'opinion émise. Elle porte sur le point suivant :

2. Faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées.

Le rapport d'audit a été transmis à la NAMEADSMO en liquidation, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

6 novembre 2024

COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ORGANISATION DE GESTION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE
ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE DE L'OTAN EN LIQUIDATION**

(NAMEADSMO EN LIQUIDATION)

POUR LA PÉRIODE AYANT PRIS FIN LE 29 AOÛT 2024

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD***Audit des états financiers*****Opinion sur les états financiers**

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a audité les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation portant sur la période ayant pris fin le 29 août 2024. Diffusés sous la cote GM-5006-40026O-OL et soumis à l'IBAN le 20 septembre 2024, ces états financiers sont les derniers que la NAMEADSMO en liquidation présentait avant sa dissolution. Ils se composent de l'état de la situation financière au 29 août 2024, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette et du tableau des flux de trésorerie pour la période ayant pris fin à cette date, ainsi que d'un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres notes explicatives. Ils contiennent en outre un rapport sur l'exécution du budget portant sur la même période.

L'opinion de l'IBAN est que les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la NAMEADSMO en liquidation au 29 août 2024 ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'exécution du budget pour la période ayant pris fin à cette date, en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN.

Justification de l'opinion émise sur les états financiers

Le Règlement financier de l'OTAN prévoit que l'audit externe des entités OTAN présentant des états financiers et des organismes OTAN établis en vertu du Traité de l'Atlantique Nord est effectué par l'IBAN.

L'IBAN a effectué son audit en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 2000-2899).

L'IBAN est indépendant, comme le prévoit le Code de déontologie de l'INTOSAI, et il s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des dispositions de ce code. Les responsabilités des membres de l'IBAN sont décrites de manière plus détaillée dans la section « Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers » et dans sa charte.

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Observation particulière sur les états financiers

L'IBAN a relevé plusieurs inexactitudes dans la version des états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui a été soumise le 30 août 2024. Ces inexactitudes, parfois significatives, ont été corrigées dans les états financiers qui ont été republiés le 20 septembre 2024.

L'IBAN a malgré tout constaté que ces états financiers rectifiés n'étaient pas exempts d'erreurs et incohérences. Ainsi :

- Dans la note 6, le total indiqué pour l'exercice 2023 à la rubrique « Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays » (6 203 195 USD), fourni à des fins de comparaison, est erroné. Au 31 décembre 2023, il s'élevait en réalité à 6 181 695 USD. De ce fait, on constate un écart de 21 500 USD entre le montant, correct, qui figure dans l'état de la situation financière (6 181 695 USD) et celui qui apparaît dans la note 6 jointe aux états financiers (6 203 195 USD) ;
- Dans la note 1 (Méthodes comptables importantes), la date de clôture indiquée aux rubriques « Changements de méthode comptable » et « Taux de conversion » est celle de l'exercice précédent (31 décembre 2023), alors que l'exercice a été clos le 29 août 2024.
- Toujours dans la note 1 (Méthodes comptables importantes), il est indiqué que « La période sur laquelle porte le compte rendu est de la même durée que celle couverte par les états financiers précédents (1^{er} janvier-31 décembre 2022). Les soldes présentés pour comparaison dans les notes explicatives sont donc comparables ». Or, ces informations sont erronées : les états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation portent sur une période d'environ 8 mois (allant du 1^{er} janvier 2024 au 29 août 2024), alors que la période couverte par les états financiers précédents est de 12 mois (1^{er} janvier-31 décembre 2023).

Ces erreurs et incohérences ne concernent que les notes citées. Elles n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise, puisque les chiffres fournis à des fins de comparaison dans l'état de la situation financière étaient exempts d'inexactitudes significatives.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

La responsabilité de la direction concernant les états financiers est définie dans le Règlement financier de l'OTAN. Les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation sont établis en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN tel qu'approuvé par le Conseil. Il incombe au contrôleur des finances de soumettre les états financiers à l'IBAN au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers.

Les états financiers sont signés par le chef de l'entité OTAN concernée et par le contrôleur des finances. En apposant leur signature sur ces documents, ceux-ci confirment que des mesures de gouvernance financière, des mécanismes de gestion des ressources, des contrôles internes et des systèmes d'information financière ont été mis en place et maintenus afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Cette confirmation couvre l'élaboration, la mise en place et le maintien d'un ensemble de contrôles internes de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient auditables et exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Elle couvre aussi le compte rendu relatif à la capacité de l'entité à poursuivre son activité, la présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'activité, et l'application du principe comptable de continuité d'activité, à moins qu'il soit prévu de liquider l'entité ou de mettre un terme à son activité ou qu'il n'y ait pas moyen de faire autrement.

Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers

L'audit a pour objectif de permettre à l'IBAN d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, et de formuler une opinion à leur sujet. L'assurance raisonnable correspond à un degré de certitude élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué sur la base de normes conformes aux ISSAI permettra dans tous les cas de détecter les inexactitudes significatives. Les inexactitudes, qui peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées isolément ou collectivement, elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'audits effectués sur la base de normes conformes aux ISSAI, les auditeurs font appel à leur jugement professionnel et à leur esprit critique tout au long de la planification et de la réalisation du travail. Cela nécessite de tenir compte des particularités que présentent les entités du secteur public. L'IBAN s'attache aussi :

- à recenser et à évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, à concevoir et à mettre en œuvre des procédures d'audit sensibles à ces risques ainsi qu'à obtenir par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion ; le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une fraude est plus élevé que le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une erreur, car la fraude peut résulter d'une collusion, d'une falsification, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou du contournement du contrôle interne ;

- à acquérir une connaissance du contrôle interne qui soit pertinente pour l'audit, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité ;
- à déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables et les informations connexes fournies par la direction sont raisonnables ;
- à se prononcer sur le caractère approprié ou non de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'activité et à déterminer, à partir des éléments probants obtenus par l'audit, s'il existe une incertitude significative du fait d'événements ou de circonstances susceptibles de remettre fondamentalement en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité ; si l'IBAN juge qu'une telle incertitude existe, il est tenu d'appeler l'attention, dans son opinion, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont incomplètes, de formuler une opinion modifiée ; les conclusions de l'IBAN sont fondées sur les éléments probants en sa possession à la date d'établissement de son rapport d'audit ; il n'est toutefois pas exclu que l'entité soit amenée à cesser son activité en raison d'événements ou de circonstances futurs ;
- à évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et à déterminer si les états financiers rendent compte fidèlement des opérations et des événements qui en font l'objet.

L'IBAN est tenu de communiquer avec les organes chargés de la gouvernance, et notamment de les informer du périmètre et du calendrier de la mission d'audit qu'il prévoit d'effectuer, des principales conclusions de l'audit et des lacunes significatives qu'il aura éventuellement constatées dans le contrôle interne au cours de l'audit.

L'opinion que l'IBAN formule à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord doit aider ce dernier à s'acquitter de son rôle. C'est la raison pour laquelle l'IBAN est responsable de ses travaux et de son opinion devant le seul Conseil.

Audit de conformité

Opinion avec réserve sur la conformité

Sur la base des procédures qu'il a appliquées, l'IBAN estime que, dans son audit des états financiers, rien, à l'exception de la question mentionnée au paragraphe suivant, ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Le 20 septembre 2022, le Comité de direction a décidé de choisir et de nommer un nouveau liquidateur et un nouveau contrôleur des finances, qui entreraient en fonction le 1^{er} janvier 2023. Or, les personnes qu'il a affectées à ces postes permanents inscrits au tableau d'effectifs OTAN étaient des contributions nationales volontaires (VNC).

L'IBAN a constaté que la nomination du liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation n'était pas conforme à la politique OTAN relative aux VNC des pays membres de l'OTAN et que le recrutement, la sélection et la nomination du contrôleur des finances contrevenaient aux dispositions de la charte de la NAMEADSMO ainsi qu'à celles du NFR et de la politique en question. Étant donné qu'en 2024, les deux VNC ont occupé des fonctions de direction associées à des responsabilités quant à l'emploi des fonds de la NAMEADSMO en liquidation (puisqu'elles étaient autorisées à procéder à des engagements et à effectuer des paiements), ces manquements à la charte de la NAMEADSMO, au NFR et à la politique OTAN relative aux VNC ont une incidence significative sur l'opinion émise par l'IBAN au sujet de la conformité.

L'IBAN a effectué l'audit de conformité en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 4000-4899).

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Responsabilité de la direction concernant la conformité

Tous les membres du personnel – civils et militaires – de l'OTAN sont tenus de respecter le Règlement financier de l'OTAN ainsi que les règles et procédures financières qui s'y rattachent et les directives d'application particulières, dont le Règlement du personnel civil de l'OTAN fait partie.

Le chef de l'entité OTAN présentant des états financiers est responsable et tenu comptable d'une saine gestion financière. Les organismes OTAN et les entités OTAN présentant des états financiers doivent administrer leurs finances en s'appuyant sur les principes suivants : adéquation, bonne gouvernance, obligation de rendre compte, transparence, gestion des risques et contrôle interne, audit interne, audit externe, prévention et détection des fraudes.

Responsabilités de l'IBAN concernant la conformité

Selon sa charte, en plus d'être chargé de fournir une assurance raisonnable quant à la question de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, l'IBAN doit chaque année rendre au Conseil un avis indépendant lui assurant que les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées (adéquation) – et en conformité avec la

réglementation en vigueur (régularité). Par « adéquation », on entend le respect des principes généraux régissant une gestion financière saine ainsi que la conduite des membres de l'administration. Par « régularité », on entend le respect de critères officiels tels que les règlements, règles et procédures applicables.

Il incombe ainsi à l'IBAN d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir en toute indépendance une assurance sur le point de savoir si les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur. De telles procédures prévoient notamment la prise en compte des risques de non-conformité significative.

Bruxelles, le 6 novembre 2024



Radek Visinger
Président

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IBAN a formulé deux observations, dont une assortie de recommandations.

L'une de ces observations a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elle porte sur le point suivant :

1. Manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances

L'autre observation n'a pas eu d'incidence sur l'opinion émise. Elle porte sur le point suivant :

2. Faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées.

Le rapport d'audit a été transmis à la NAMEADSMO en liquidation, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

1. MANQUEMENTS AUX POLITIQUES OTAN RELATIVES AU RECRUTEMENT, A LA SELECTION ET A LA NOMINATION DES LIQUIDATEURS ET DES CONTROLEURS DES FINANCES

Contexte

1.1 Le 22 avril 2016, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la mise en liquidation de la NAMEADSMO, avec effet au 1^{er} juillet 2016 (voir PO(2016)0230-AS).

1.2 À l'origine, la NAMEADSMO était une organisation d'acquisition, de logistique ou de service de l'OTAN (OALSO) qui, conformément à sa charte, comprenait :

- un comité directeur, composé d'un représentant de chaque pays participant ;
- un organe exécutif, l'Agence de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique du MEADS de l'OTAN (NAMEADSMA), elle-même composée d'un directeur général, d'un directeur général adjoint et de personnel de soutien.

1.3 Dans la charte de la NAMEADSMO, il est précisé que le personnel de soutien « sera nommé par le directeur général conformément au tableau d'effectifs de la NAMEADSMA » (article 9.1) et que le directeur général « sera chargé du choix et de la nomination des personnes qui occuperont des postes à la NAMEADSMA conformément au tableau d'effectifs approuvé par le Comité directeur » (article 9.2.2.13).

1.4 La procédure de liquidation et de dissolution des OALSO est définie dans le document exposant les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

1.5 Ces règles prévoient que *« les dispositions de la charte de l'organisation de production, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions du présent document et avec le but même de la liquidation, continueront à s'appliquer à l'organisation de production en liquidation et à son personnel, jusqu'à ce que la liquidation ait été menée à son terme »*.

1.6 En ce qui concerne l'organigramme de l'OALSO en liquidation, ces mêmes règles précisent ce qui suit :

- Paragraphe 2 a) – *« L'organisation de production en liquidation sera composée du Comité de direction et d'un liquidateur »* ;
- Paragraphe 2 b) – *« Le liquidateur sera nommé par le Comité de direction. Il agira sous le contrôle du Comité de direction, en tant qu'agent exécutif de l'organisation de production en liquidation, remplaçant ainsi l'administration d'exécution. »* ;
- Paragraphe 2 c) – *« Le liquidateur pourra être assisté d'un personnel réduit. »*.

1.7 À la suite de la mise en liquidation de la NAMEADSMO par le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité directeur de cette entité a donc été remplacé par un Comité de direction, et son organe exécutif, la NAMEADSMA, par un liquidateur pouvant être assisté par une équipe réduite.

Contributions nationales volontaires (VNC)

1.8 La politique OTAN relative aux contributions nationales volontaires des pays membres de l'OTAN (PO(2015)0202) établit les conditions d'affectation des VNC, militaires ou civiles, qui sont mises à la disposition des organismes OTAN par les pays membres de l'Alliance. Elle s'applique à tous les organismes OTAN auxquels des VNC sont affectées et peut être complétée en tant que de besoin.

1.9 Aux termes de cette politique, « les VNC sont des experts nationaux, militaires ou civils, originaires des pays membres de l'Alliance, qui sont affectés à un rôle de soutien pour des besoins, activités, initiatives, programmes ou opérations OTAN spécifiques », et « la relation statutaire qui [les] lie à [leur] gouvernement ou autre autorité nationale est maintenue pendant toute la période d'affectation à l'OTAN ».

1.10 Selon le paragraphe 3.7 de la même politique, « une VNC ne peut pas occuper un poste permanent des tableaux d'effectifs de l'OTAN ».

1.11 S'agissant des tableaux d'effectifs, le paragraphe 8.8.4 de la charte de la NAMEADSMO précise qu'entre autres responsabilités, le Comité directeur a pour tâche d'approuver ou de modifier la structure et la taille de la NAMEADSMA, d'approuver l'organigramme et le tableau d'effectifs, et notamment d'approuver au préalable les nominations aux postes de grade A5 et supérieur.

1.12 Les conditions d'affectation des VNC sont définies dans la politique OTAN citée plus haut, qui dispose ce qui suit :

- Paragraphe 4.1 – « *Tout chef d'organisme OTAN peut demander l'affectation d'une VNC. L'Organisation exerce sa supervision sur les fonctions dont la VNC s'acquitte une fois affectée ; celle-ci rend donc compte au/à la chef d'organisme OTAN, ou à la personne à qui celui/celle-ci aura délégué ses pouvoirs, de l'exécution des fonctions et des tâches qui lui sont confiées conformément à la description de ses attributions dont il est question au paragraphe 4.3* ».
- Paragraphe 4.3 – « *L'affectation de la VNC est confirmée par un échange de lettres entre l'OTAN et le pays d'origine. Ces lettres fixent les modalités de l'accord et précisent notamment la date d'entrée en fonction, la durée de l'affectation et les tâches confiées à l'intéressé(e)* ».

1.13 Concrètement, le paragraphe 5.1 prévoit que « lorsqu'il y a lieu, les chefs d'organisme OTAN élaborent, pour les VNC qui leur sont affectées, des instructions détaillées qui soient conformes à l'ensemble des règles en vigueur, et veillent à leur mise en application. De telles instructions sont élaborées dans le cadre du processus voulu de consultation avec les pays ».

Recrutement, sélection et nomination des contrôleurs des finances

1.14 En application de l'article 6.1 du NFR, « le secrétaire général, les commandants suprêmes et les autres chefs d'organisme OTAN disposent parmi leur personnel d'un contrôleur des finances qui est leur conseiller financier principal ».

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2024)0023

1.15 S'agissant du recrutement des contrôleurs des finances, le NFR précise ce qui suit :

- Article 8.1 – « *Le poste de contrôleur des finances est occupé par un candidat (de préférence un fonctionnaire civil) d'un pays membre, qui aura été recruté et nommé sur la base du mérite, conformément au Règlement du personnel civil. Le candidat retenu est proposé pour nomination au secrétaire général, au commandant suprême ou au chef d'organisme OTAN concerné, sur la base des recommandations d'un jury indépendant* » ;
- Article 8.4 – « *Les avis de vacance pour les postes de contrôleur des finances sont affichés conformément aux procédures de recrutement standard* ».

1.16 S'agissant de la nomination des contrôleurs des finances, le NFR précise ce qui suit :

- Article 9.1 – « *Le contrôleur des finances est choisi et nommé par le secrétaire général, le commandant suprême ou le chef d'organisme concerné* ».
- Article 9.2 – « *La nomination effective du contrôleur des finances auprès du secrétaire général, du commandant suprême ou d'un autre chef d'organisme OTAN, de même que le renouvellement de son contrat, sont soumis à l'approbation préalable du Conseil sur la base de la recommandation du comité financier ou de l'organe directeur concerné* ».

Constatations

1.17 Le tableau d'effectifs de la NAMEADSMO en liquidation tel qu'approuvé par le Comité de direction compte deux postes permanents, celui de liquidateur et celui de contrôleur des finances.

1.18 Le 20 septembre 2022, le Comité de direction a décidé de choisir et de nommer un nouveau liquidateur et un nouveau contrôleur des finances, qui entreraient en fonction le 1^{er} janvier 2023. Aucune modification n'a été apportée au tableau d'effectifs : les postes de liquidateur et de contrôleur des finances ont été maintenus en tant que postes permanents au sein de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation.

Manquements à la politique OTAN relative aux VNC

1.19 L'IBAN a constaté que le Comité de direction de la NAMEADSMO en liquidation avait affecté des VNC mises à disposition par deux pays de l'Alliance à des postes permanents inscrits au tableau d'effectifs OTAN. Cela n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 3.7 de la politique OTAN relative aux VNC, qui précisent qu'« une VNC ne peut pas occuper un poste permanent des tableaux d'effectifs de l'OTAN ».

1.20 De plus, le paragraphe 4.3 de cette politique dispose que les VNC sont tenues de rendre compte au/à la chef d'organisme OTAN, ou à la personne à qui celui/celle-ci aura délégué ses pouvoirs, de l'exécution des fonctions et des tâches qui leur sont confiées conformément à la description de leurs attributions. De là il suit que le poste de liquidateur (dont le/la titulaire est aussi le/la chef de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation) ne peut pas être occupé par une VNC.

1.21 Par ailleurs, l'IBAN a constaté que la décision de nommer les deux VNC concernées était simplement consignée dans un compte rendu de décisions du Comité de direction. L'affectation des intéressés n'a pas été confirmée par un échange de lettres entre la NAMEADSMO en liquidation et les pays concernés. Les modalités et la durée de leur affectation et le champ de leurs attributions n'ont donc pas été clairement définis. Cela n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 4.3 de la politique OTAN relative aux VNC, selon lesquelles « [lesdites] lettres fixent les modalités de l'accord et précisent notamment la date d'entrée en fonction, la durée de l'affectation et les tâches confiées à l'intéressé(e) ».

1.22 L'IBAN estime que le paragraphe 5.1 de la politique OTAN relative aux VNC est d'application pour les deux VNC qui ont pris leurs fonctions à la NAMEADSMO en liquidation le 1^{er} janvier 2023. Il a toutefois constaté que cette dernière n'avait ni élaboré ni, a fortiori, fait appliquer, pour les VNC qui lui étaient affectées, d'instructions détaillées qui soient conformes à l'ensemble des règles en vigueur. Cela contrevient aux dispositions du paragraphe 5.1 de la politique OTAN relative aux VNC.

Manquements aux dispositions du NFR et de la charte relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des contrôleurs des finances

1.23 En ce qui concerne le recrutement du nouveau contrôleur des finances, l'IBAN a constaté que, contrairement à la pratique standard, la NAMEADSMO en liquidation n'avait pas publié d'avis de vacance de poste, qu'elle n'avait pas organisé de processus de recrutement selon les modalités prévues par le Règlement du personnel civil et qu'elle n'avait pas convoqué de jury de sélection indépendant. Cette façon de procéder n'est pas conforme à l'article 8 du NFR.

1.24 En ce qui concerne le nouveau contrôleur des finances, l'IBAN a constaté que l'intéressé n'avait pas été choisi et proposé pour nomination par le liquidateur, agissant en qualité de chef de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation conformément au C-M(66)9, mais qu'il avait été sélectionné et nommé par le Comité de direction. La décision portant nomination du contrôleur des finances a simplement été consignée dans un compte rendu de décisions du Comité de direction et cette nomination est intervenue sans que le Conseil de l'Atlantique Nord ait donné son accord, fondé sur la recommandation du Comité de direction. Cette façon de procéder n'est conforme ni à l'article 9.1 du NFR, ni à l'article 9 de la charte de la NAMEADSMO.

1.25 Étant donné qu'en 2024, les deux VNC ont occupé des fonctions de direction associées à des responsabilités quant à l'emploi des fonds de la NAMEADSMO en liquidation (puisqu'elles étaient autorisées à procéder à des engagements et à

effectuer des paiements), ces manquements à la charte de la NAMEADSMO, au NFR et à la politique OTAN relative aux VNC ont une incidence significative sur l'opinion émise par l'IBAN sur la conformité.

1.26 La NAMEADSMO en liquidation a informé l'IBAN qu'elle serait dissoute en 2024. Comme 2024 est la dernière année d'activité de l'Organisation, l'IBAN ne lui adresse aucune recommandation concernant la présente observation.

1.27 L'IBAN estime que les problèmes décrits sont dus au fait que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9) n'ont pas été adaptées au fur et à mesure de l'évolution des rôles, des responsabilités et des exigences en matière de compte rendu qui sont définis dans le NFR, et qu'elles ne sont donc plus en phase avec ceux-ci. De plus, le C-M(66)9 n'envisage même pas qu'un liquidateur extérieur puisse être désigné pour procéder à la liquidation effective de l'entité concernée et, a fortiori, ne prévoit rien pour encadrer une telle situation. Il pourrait donc s'avérer nécessaire de prévoir des dispositions à cet effet puisque, dans la pratique, l'organe exécutif d'une OALSO ne peut pas procéder à sa propre liquidation dès lors que le liquidateur est un agent civil OTAN en poste dans l'organisation en question.

Recommandations

1.28 L'IBAN recommande au Conseil de charger l'organe de gouvernance concerné :

- a) de faire en sorte que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9) définissent un cadre clair s'agissant de la conformité avec le NFR et qu'elles soient amendées de manière à être à nouveau en phase avec les exigences en matière de compte rendu financier et les responsabilités du chef d'organisme OTAN et du contrôleur des finances telles qu'elles sont décrites dans le NFR ;
- b) de déterminer s'il est nécessaire de désigner un liquidateur extérieur pour procéder à la liquidation effective d'une OALSO conformément aux politiques applicables à l'échelle de l'OTAN et, si tel est le cas, de revoir en conséquence les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

2. FAIBLESSES SIGNIFICATIVES DANS LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Contexte

2.1 Aux termes de l'IPSAS 1, à laquelle se réfère le cadre comptable OTAN, « les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité. La présentation d'une image fidèle nécessite une représentation sincère des effets des transactions, autres événements et conditions selon les définitions et les critères de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges exposés dans les IPSAS ».

2.2 Comme le prévoit l'article 6 du NFR, il incombe au contrôleur des finances d'exécuter les activités de l'entité OTAN qui concernent l'établissement du budget, la comptabilité et le compte rendu. Ainsi, le contrôleur des finances est notamment responsable du système de contrôle financier interne et de l'établissement des états financiers conformément au cadre comptable OTAN.

2.3 L'une des fonctions principales de tout système de contrôle interne est de garantir l'existence de procédures appropriées pour l'établissement, l'examen et la présentation des états financiers. En effet, l'existence d'une procédure d'examen appropriée conditionne la possibilité d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si ceux-ci sont conformes au cadre de compte rendu financier applicable.

2.4 Aux termes de l'article 12.2 du NFR, « afin qu'il soit satisfait aux critères souhaités de contrôle interne, le contrôleur des finances veille à [...] établir et tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs ». Aux termes de l'article 12.3, « les activités de contrôle interne portent notamment sur [...] la constitution de pistes d'audit adéquates ainsi que le maintien de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données dans les systèmes d'information ».

Constatations

2.5 L'IBAN a relevé plusieurs inexactitudes dans la version des états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui a été soumise le 30 août 2024. Ces inexactitudes, parfois significatives, ont été corrigées dans les états financiers qui ont été republiés le 20 septembre 2024. Sans ces corrections, les états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation auraient contenu des erreurs significatives qui auraient amené l'IBAN à émettre une opinion avec réserve à leur sujet.

A. *Inexactitudes significatives dans l'état de la situation financière*

2.6 L'IBAN a relevé plusieurs inexactitudes significatives dans la version initiale de l'état de la situation financière.

Chiffres relatifs à l'exercice clos le 29 août 2024 :

- Le solde indiqué à la rubrique « Trésorerie et équivalents » a été surévalué de 6 201 221 USD. En effet, la totalité des fonds de la NAMEADSMO en liquidation a été reversée aux pays préalablement à la fermeture, intervenue le 14 août 2024, des derniers comptes bancaires dont l'Organisation disposait.
- Le solde des montants à recevoir a été surévalué de 6 201 221 USD. Ce chiffre correspond au solde de l'exercice antérieur et n'aurait pas dû apparaître dans la colonne de l'exercice considéré ;
- Les produits constatés d'avance et les montants à reverser aux pays ont été surévalués de 6 201 221 USD, puisque la totalité des fonds de la NAMEADSMO en liquidation a été reversée aux pays préalablement à la fermeture, intervenue le 14 août 2024, des derniers comptes bancaires dont l'Organisation disposait.

Chiffres relatifs à l'exercice 2023 fournis à des fins de comparaison :

- Les montants à recevoir ont été surévalués de 129 423 USD. En effet, au 31 décembre 2023, ce solde aurait dû être nul ;
- Les créances et les charges à payer ont été sous-évaluées de 21 500 USD, car certaines charges liées aux indemnités d'éducation et de déménagement n'avaient pas été comptabilisées ;
- Les produits constatés d'avance et les montants à reverser aux pays ont été surévalués de 21 500 USD, en conséquence directe de la non-comptabilisation des charges précitées.

2.7 L'IBAN a également relevé des inexactitudes significatives dans la version initiale de l'état de la performance financière :

Chiffres relatifs à l'exercice 2023 fournis à des fins de comparaison :

- Pour le budget opérationnel, les produits et les charges ont été surévalués de 369 261 USD, car la NAMEADSMO en liquidation n'a pas appliqué la méthode comptable décrite dans la note 1 jointe aux états financiers, sur la base de laquelle elle n'aurait pas dû comptabiliser toutes les opérations relevant du budget opérationnel, puisqu'elle agissait en tant que mandataire et non pas en tant que mandant ;

- Pour le budget administratif, les produits et les charges ont été surévalués de 12 684 USD, car la NAMEADSMO en liquidation a comptabilisé en charges une série de paiements effectués en 2023 pour lesquels des charges avaient déjà été constatées en 2022.

B. Multiples erreurs et omissions dans les notes jointes aux états financiers (version initiale des états financiers)

2.8 Selon l'IPSAS 1, à laquelle se réfère le cadre comptable OTAN, les états financiers doivent être accompagnés d'une note comportant un résumé des méthodes comptables importantes. Or, l'IBAN a constaté qu'aucune note de ce type n'était jointe aux états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation, lesquels étaient donc incomplets.

2.9 L'IBAN a constaté que les chiffres fournis à des fins de comparaison dans les notes 8 (Produits) et 9 (Charges) ne correspondaient pas à ceux qui étaient donnés dans l'état de la performance financière.

2.10 L'IBAN a également relevé d'autres incohérences ou erreurs dans les notes jointes aux états financiers, par exemple des redondances et des informations caduques concernant le personnel et les parties liées.

C. Erreurs non corrigées et incohérences dans les états financiers rectifiés

2.11 Les points cités plus haut ont certes été corrigés dans les états financiers rectifiés, mais ceux-ci n'étaient toujours pas exempts d'erreurs et d'incohérences. Ainsi :

- Dans la note 6, le total indiqué pour l'exercice 2023 à la rubrique « Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays » (6 203 195 USD), fourni à des fins de comparaison, est erroné. Au 31 décembre 2023, il s'élevait en réalité à 6 181 695 USD. De ce fait, on constate un écart de 21 500 USD entre le montant, correct, qui figure dans l'état de la situation financière (6 181 695 USD) et celui qui apparaît dans la note 6 jointe aux états financiers (6 203 195 USD).
- Dans la note 1 (Méthodes comptables importantes), la date de clôture indiquée aux rubriques « Changements de méthode comptable » et « Taux de conversion » est celle de l'exercice précédent (31 décembre 2023), alors que l'exercice a été clos le 29 août 2024.
- Toujours dans la note 1 (Méthodes comptables importantes), les informations sur les chiffres fournis à des fins de comparaison sont erronées. En effet, il est indiqué que « la période sur laquelle porte le compte rendu est de la même durée que celle couverte par les états financiers précédents (1^{er} janvier-31 décembre 2022). Les soldes présentés pour comparaison dans les notes explicatives sont donc comparables ». Or, ces informations sont erronées :

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2024)0023

les états financiers 2024 de la NAMEADSMO en liquidation portent sur une période d'environ 8 mois (allant du 1^{er} janvier 2024 au 29 août 2024) alors que la période couverte par les états financiers précédents est de douze mois (1^{er} janvier-31 décembre 2023).

Recommandations

2.12 L'IBAN a été informé que la NAMEADSMO en liquidation avait cessé ses activités le 29 août 2024. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif de ces observations et recommandations et des mesures prises par l'entité (pour autant qu'elles aient été examinées par l'IBAN) ainsi que l'état de la question.

Une question est considérée comme étant « à traiter » lorsqu'aucun progrès notable n'a encore été réalisé en vue de son règlement. Une question est considérée comme étant « en cours de traitement » lorsque l'entité a commencé à mettre en œuvre la recommandation correspondante ou lorsque certains éléments de la recommandation (mais pas tous) ont été suivis d'effets. Une question est considérée comme étant « traitée » lorsque la recommandation correspondante a été mise en œuvre ou qu'elle a été rendue ou est devenue caduque. Lorsque la recommandation se subdivise en plusieurs éléments, l'état de la question est indiqué pour chacun d'eux dans la colonne « Mesures prises ».

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(1) Exercice 2023 IBA-AR(2024)0022, paragraphe 1.28 MANQUEMENTS AUX POLITIQUES OTAN RELATIVES AU RECRUTEMENT, À LA SÉLECTION ET À LA NOMINATION DES LIQUIDATEURS ET DES CONTRÔLEURS DES FINANCES Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande au Conseil de charger l'organe de gouvernance concerné : a) de faire en sorte que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9) définissent un cadre clair s'agissant de la conformité avec le NFR et qu'elles soient amendées de manière à être à nouveau en phase avec les exigences en matière de	Cette recommandation a été rendue caduque par la recommandation relative à l'observation 1 formulée dans le présent rapport. Question traitée.	Question traitée.

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2024)0023

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
compte rendu financier et les responsabilités du chef d'organisme OTAN et du contrôleur des finances telles qu'elles sont décrites dans le NFR ; b) de déterminer s'il est nécessaire de désigner un liquidateur extérieur pour procéder à la liquidation effective d'une OALSO conformément aux politiques applicables à l'échelle de l'OTAN et, si tel est le cas, de revoir en conséquence les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).		
(2) Exercice 2023 IBA-AR(2024)0022, paragraphe 2.28 FAIBLESSES SIGNIFICATIVES DANS LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS Recommandation de l'IBAN L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.	Sans objet. Question traitée.	Question traitée.
(3) Exercice 2023 IBA-AR(2024)0022, paragraphe 3.9 MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL CIVIL RELATIVES À L'OCTROI D'INDEMNITÉS DE DÉMÉNAGEMENT Recommandation de l'IBAN L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.	Sans objet. Question traitée.	Question traitée.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(4) Exercice 2023 IBA-AR(2024)0022, paragraphe 4.4 NON-RESPECT DES DÉLAIS DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS Recommandation de l'IBAN L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.	Sans objet. Question traitée.	Question traitée.

COMMENTAIRES OFFICIELS DE L'ORGANISATION DE GESTION POUR LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT, LA PRODUCTION ET LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE EN LIQUIDATION (NAMEADSMO EN LIQUIDATION) SUR LE RAPPORT D'AUDIT ET POSITION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)

La NAMEADSMO en liquidation n'a pas fait de commentaires officiels sur le rapport ni sur les observations antérieures.

GLOSSAIRE

En application de la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) 2705, les opinions émises au sujet des états financiers et au sujet de la conformité peuvent être des opinions sans réserve, des opinions avec réserve, des déclarations d'abstention ou des opinions défavorables.

- L'IBAN émet une opinion sans réserve (*unqualified opinion*) lorsqu'il estime que les états financiers et le rapport sur l'exécution du budget sont exacts et lorsque rien ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN émet une opinion avec réserve (*qualified opinion*) lorsque, d'une manière générale, il est satisfait de la présentation des états financiers mais que, pour certains éléments clés, il constate que les états n'ont pas été correctement établis ou que l'ampleur de l'audit a été limitée, ou lorsque des problèmes particuliers lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (*disclaimer of opinion*) lorsque l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée – au point qu'il n'est pas en mesure d'exprimer une opinion – ou lorsque d'importantes incertitudes entourent les états financiers ou l'emploi des fonds.
- L'IBAN émet une opinion défavorable (*adverse opinion*) lorsqu'une erreur ou une anomalie affectant les états financiers a des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, une réserve n'est pas suffisante pour faire apparaître le caractère trompeur ou incomplet des états financiers.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent figurer dans le rapport d'audit :

- Questions clés de l'audit (ISSAI 2701) – Paragraphe qui concerne des questions qui, selon le jugement professionnel de l'IBAN, sont les plus importantes parmi celles qui ressortent de l'audit des états financiers de la période considérée. Les questions clés de l'audit sont portées à l'attention du Conseil.
- Observation particulière (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit afin d'appeler l'attention sur un élément présenté dans les états financiers dont l'importance est telle, selon lui, qu'il est indispensable à l'utilisateur pour sa compréhension de ces documents.

- Autre observation (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit pour fournir des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.



NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-A(2024)0127
6 novembre 2024

- À : Secrétaire général
(À l'attention du directeur du Cabinet)
- Cc : Représentants permanents auprès de l'OTAN
Président du Comité de direction de la NAMEADSMO en liquidation
Chef du bureau du liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation
Contrôleur des finances de la NAMEADSMO en liquidation
Président du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
Chef de la Branche Gestion des ressources du Bureau OTAN des ressources
Bureau d'ordre du Cabinet
- Objet : ***Rapport du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) sur l'audit des états financiers de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 – IBA-AR(2024)0022***

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint le rapport approuvé par l'IBAN ainsi qu'une note succincte à l'intention du Conseil.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation et une opinion avec réserve sur la conformité pour l'exercice 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

Radek Visinger
Président

Pièce jointe : voir ci-dessus.

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-

**Note succincte
du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN
à l'intention du Conseil sur l'audit des états financiers
de l'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie
à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation)
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) est chargée de planifier, d'exécuter et d'encadrer la liquidation du programme MEADS (système de défense aérienne élargie à moyenne portée) dans le but de faire aboutir ce qui est en cours, de préserver les acquis en matière de développement et de mener à bien les activités de clôture pour le compte de ses membres.

Sur décision du Conseil (PO(2016)0230-AS1), la NAMEADSMO a été mise en liquidation le 1^{er} juillet 2016. Depuis, le nom de l'entité est suivi des termes « en liquidation », conformément aux dispositions du document régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

Le total des charges de la NAMEADSMO en liquidation pour 2023 s'élève à 34 170 dollars des États-Unis.

L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au cours de l'audit, l'IBAN a formulé quatre observations, dont certaines assorties de recommandations. L'une de ces observations a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elle porte sur le point suivant :

1. Manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances

Les trois autres observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise. Elles portent sur les points suivants :

2. Faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers
3. Manquement aux dispositions du Règlement du personnel civil relatives à l'octroi d'indemnités de déménagement
4. Non-respect des délais de présentation des états financiers

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées.

Le rapport d'audit a été transmis à la NAMEADSMO en liquidation, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

6 novembre 2024

COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ORGANISATION DE GESTION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE
ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE DE L'OTAN EN LIQUIDATION**

(NAMEADSMO EN LIQUIDATION)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

**OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE
À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD**

Audit des états financiers**Opinion sur les états financiers**

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a audité les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation portant sur la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2023. Diffusés sous la cote GM-5006 40026O-OL et soumis à l'IBAN le 20 septembre 2024, ces états financiers se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette et du tableau des flux de trésorerie pour la période de 12 mois ayant pris fin à cette date, ainsi que d'un résumé des méthodes comptables importantes et d'autres notes explicatives. Ils contiennent en outre un rapport sur l'exécution du budget portant sur la même période de 12 mois.

L'opinion de l'IBAN est que les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la NAMEADSMO en liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'exécution du budget pour la période de 12 mois ayant pris fin à cette date, en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN.

Justification de l'opinion émise sur les états financiers

Le Règlement financier de l'OTAN prévoit que l'audit externe des entités OTAN présentant des états financiers et des organismes OTAN établis en vertu du Traité de l'Atlantique Nord est effectué par l'IBAN.

L'IBAN a effectué son audit en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 2000-2899).

L'IBAN est indépendant, comme le prévoit le Code de déontologie de l'INTOSAI, et il s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des dispositions de ce code. Les responsabilités des membres de l'IBAN sont décrites de manière plus détaillée dans la section « Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers » et dans sa charte.

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Observation particulière sur les états financiers

L'IBAN a relevé plusieurs inexactitudes dans la version des états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui a été soumise le 21 juin 2024. Ces inexactitudes, parfois significatives, ont été corrigées dans les états financiers qui ont été republiés le 20 septembre 2024.

Cela étant, l'IBAN a constaté qu'il subsistait dans la note 6 (Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays) des états financiers rectifiés les erreurs et incohérences décrites ci-dessous.

- Le montant inscrit à la rubrique « Montants à reverser aux pays » au titre du budget opérationnel (4 712 325 USD) est erroné : il correspond aux chiffres de l'exercice 2022. La NAMEADSMO en liquidation a en effet omis d'actualiser le solde en question, qui était en réalité de 4 466 898 USD au 31 décembre 2023.
- Le total indiqué à la rubrique « Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays » (6 203 195 USD) est également erroné. Au 31 décembre 2023, il s'élevait en réalité à 6 181 695 USD. De ce fait, on constate un écart de 21 500 USD entre le montant, correct, qui figure dans l'état de la situation financière (6 181 695 USD) et celui qui apparaît dans la note 6 jointe aux états financiers (6 203 195 USD).

Ces erreurs et incohérences ne concernent que la note relative aux produits constatés d'avance et aux montants à reverser aux pays. Elles n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise, puisque l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 était exempt d'inexactitudes significatives.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

La responsabilité de la direction concernant les états financiers est définie dans le Règlement financier de l'OTAN. Les états financiers de la NAMEADSMO en liquidation sont établis en application des dispositions comptables et des normes de compte rendu du cadre comptable OTAN tel qu'approuvé par le Conseil. Il incombe au contrôleur des finances de soumettre les états financiers à l'IBAN au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers.

Les états financiers sont signés par le chef de l'entité OTAN concernée et par le contrôleur des finances. En apposant leur signature sur ces documents, ceux-ci confirment que des mesures de gouvernance financière, des mécanismes de gestion des ressources, des contrôles internes et des systèmes d'information financière ont été mis en place et maintenus afin de garantir une utilisation efficace et efficiente des ressources.

Cette confirmation couvre l'élaboration, la mise en place et le maintien d'un ensemble de contrôles internes de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient auditables et exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci

relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Elle couvre aussi le compte rendu relatif à la capacité de l'entité à poursuivre son activité, la présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'activité, et l'application du principe comptable de continuité d'activité, à moins qu'il soit prévu de liquider l'entité ou de mettre un terme à son activité ou qu'il n'y ait pas moyen de faire autrement.

Responsabilités de l'IBAN concernant l'audit des états financiers

L'audit a pour objectif de permettre à l'IBAN d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, et de formuler une opinion à leur sujet. L'assurance raisonnable correspond à un degré de certitude élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué sur la base de normes conformes aux ISSAI permettra dans tous les cas de détecter les inexactitudes significatives. Les inexactitudes, qui peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que, considérées isolément ou collectivement, elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'audits effectués sur la base de normes conformes aux ISSAI, les auditeurs font appel à leur jugement professionnel et à leur esprit critique tout au long de la planification et de la réalisation du travail. Cela nécessite de tenir compte des particularités que présentent les entités du secteur public. L'IBAN s'attache aussi :

- à recenser et à évaluer les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur, à concevoir et à mettre en œuvre des procédures d'audit sensibles à ces risques ainsi qu'à obtenir par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion ; le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une fraude est plus élevé que le risque de non-détection d'une inexactitude significative relevant d'une erreur, car la fraude peut résulter d'une collusion, d'une falsification, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou du contournement du contrôle interne ;
- à acquérir une connaissance du contrôle interne qui soit pertinente pour l'audit, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité ;
- à déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables et les informations connexes fournies par la direction sont raisonnables ;
- à se prononcer sur le caractère approprié ou non de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'activité et à déterminer, à partir des éléments

probants obtenus par l'audit, s'il existe une incertitude significative du fait d'événements ou de circonstances susceptibles de remettre fondamentalement en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité ; si l'IBAN juge qu'une telle incertitude existe, il est tenu d'appeler l'attention, dans son opinion, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont incomplètes, de formuler une opinion modifiée ; les conclusions de l'IBAN sont fondées sur les éléments probants en sa possession à la date d'établissement de son rapport d'audit ; il n'est toutefois pas exclu que l'entité soit amenée à cesser son activité en raison d'événements ou de circonstances futurs ;

- à évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et à déterminer si les états financiers rendent compte fidèlement des opérations et des événements qui en font l'objet.

L'IBAN est tenu de communiquer avec les organes chargés de la gouvernance, et notamment de les informer du périmètre et du calendrier de la mission d'audit qu'il prévoit d'effectuer, des principales conclusions de l'audit et des lacunes significatives qu'il aura éventuellement constatées dans le contrôle interne au cours de l'audit. L'opinion que l'IBAN formule à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord doit aider ce dernier à s'acquitter de son rôle. C'est la raison pour laquelle l'IBAN est responsable de ses travaux et de son opinion devant le seul Conseil.

Audit de conformité

Opinion avec réserve sur la conformité

Sur la base des procédures qu'il a appliquées, l'IBAN estime que, dans son audit des états financiers, rien, à l'exception de la question mentionnée au paragraphe suivant, ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Le 20 septembre 2022, le Comité de direction a décidé de choisir et de nommer un nouveau liquidateur et un nouveau contrôleur des finances, qui entreraient en fonction le 1^{er} janvier 2023. Or, les personnes qu'il a affectées à ces postes permanents inscrits au tableau d'effectifs OTAN étaient des contributions nationales volontaires (VNC).

L'IBAN a constaté que la nomination du liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation n'était pas conforme à la politique OTAN relative aux VNC des pays membres de l'OTAN et que le recrutement, la sélection et la nomination du contrôleur des finances contrevenaient aux dispositions de la charte de la NAMEADSMO ainsi qu'à celles du NFR et de la politique en question. Étant donné qu'en 2023, les deux VNC ont occupé des fonctions de direction associées à des responsabilités quant à l'emploi des fonds de la NAMEADSMO en liquidation (puisqu'elles étaient autorisées à procéder à des

engagements et à effectuer des paiements), ces manquements à la charte de la NAMEADSMO, au NFR et à la politique OTAN relative aux VNC ont une incidence significative sur l'opinion émise par l'IBAN au sujet de la conformité.

L'IBAN a effectué l'audit de conformité en se fondant sur les principes définis par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), comme le prévoit sa charte, et sur des normes conformes aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI 4000-4899).

L'IBAN estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Autres observations sur la conformité

Premièrement, selon le Règlement financier de l'OTAN (NFR), l'échéance pour la présentation à l'IBAN des états financiers de 2023 était le 31 mars 2024. Or, les états financiers signés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été soumis le 21 juin 2024 ; le délai prescrit n'a donc pas été respecté. Par ailleurs, la NAMEADSMO en liquidation a demandé à republier ses états financiers, pour pouvoir corriger les inexactitudes et erreurs significatives que l'IBAN avait relevées dans les états financiers eux-mêmes et dans les notes qui y étaient jointes, et l'IBAN a accédé à cette demande.

Sans ces corrections, les états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation auraient contenu des erreurs significatives qui auraient amené l'IBAN à émettre une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi que sur la conformité. Les états financiers rectifiés ont été soumis à l'IBAN le 20 septembre 2024 (ce qui n'a fait qu'amplifier le retard par rapport à l'échéance du 31 mars 2024).

Deuxièmement, l'IBAN a constaté que le budget opérationnel 2023 de la NAMEADSMO en liquidation n'avait été approuvé que le 16 janvier 2024, soit après la date de clôture de l'exercice (le 31 décembre 2023). Tout au long de 2023, la NAMEADSMO en liquidation a donc procédé à des engagements et effectué des paiements sans autorisation.

Responsabilité de la direction concernant la conformité

Tous les membres du personnel – civils et militaires – de l'OTAN sont tenus de respecter le Règlement financier de l'OTAN ainsi que les règles et procédures financières qui s'y rattachent et les directives d'application particulières, dont le Règlement du personnel civil de l'OTAN fait partie.

Le chef de l'entité OTAN présentant des états financiers est responsable et tenu comptable d'une saine gestion financière. Les organismes OTAN et les entités OTAN présentant des états financiers doivent administrer leurs finances en s'appuyant sur les principes suivants : adéquation, bonne gouvernance, obligation de rendre compte,

transparence, gestion des risques et contrôle interne, audit interne, audit externe, prévention et détection des fraudes.

Responsabilités de l'IBAN concernant la conformité

Selon sa charte, en plus d'être chargé de fournir une assurance raisonnable quant à la question de savoir si les états financiers considérés dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes significatives, l'IBAN doit chaque année rendre au Conseil un avis indépendant lui assurant que les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées (adéquation) – et en conformité avec la réglementation en vigueur (régularité). Par « adéquation », on entend le respect des principes généraux régissant une gestion financière saine ainsi que la conduite des membres de l'administration. Par « régularité », on entend le respect de critères officiels tels que les règlements, règles et procédures applicables.

Il incombe ainsi à l'IBAN d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir en toute indépendance une assurance sur le point de savoir si les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur. De telles procédures prévoient notamment la prise en compte des risques de non-conformité significative.

Bruxelles, le 6 novembre 2024



Radek Visinger
Président

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'IBAN a formulé quatre observations, dont certaines assorties de recommandations.

L'une de ces observations a eu une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité. Elle porte sur le point suivant :

1. Manquements aux politiques OTAN relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des liquidateurs et des contrôleurs des finances

Les trois autres observations n'ont pas eu d'incidence sur l'opinion émise. Elles portent sur les points suivants :

2. Faiblesses significatives dans les mécanismes de contrôle interne relatifs à l'établissement des états financiers
3. Manquement aux dispositions du Règlement du personnel civil relatives à l'octroi d'indemnités de déménagement
4. Non-respect des délais de présentation des états financiers

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents, et il a constaté que toutes les questions avaient été traitées.

Le rapport d'audit a été transmis à la NAMEADSMO en liquidation, dont les commentaires ont ensuite été intégrés dans le document ainsi que, le cas échéant, la position de l'IBAN à leur sujet.

1. MANQUEMENTS AUX POLITIQUES OTAN RELATIVES AU RECRUTEMENT, A LA SELECTION ET A LA NOMINATION DES LIQUIDATEURS ET DES CONTROLEURS DES FINANCES

Contexte

1.1 Le 22 avril 2016, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la mise en liquidation de la NAMEADSMO, avec effet au 1^{er} juillet 2016 (voir PO(2016)0230-AS).

1.2 À l'origine, la NAMEADSMO était une organisation d'acquisition, de logistique ou de service de l'OTAN (OALSO) qui, conformément à sa charte, comprenait :

- un comité directeur, composé d'un représentant de chaque pays participant ;
- un organe exécutif, l'Agence de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique du MEADS de l'OTAN (NAMEADSMA), elle-

même composée d'un directeur général, d'un directeur général adjoint et de personnel de soutien.

1.3 Dans la charte de la NAMEADSMO, il est précisé que le personnel de soutien « sera nommé par le directeur général conformément au tableau d'effectifs de la NAMEADSMA » (article 9.1) et que le directeur général « sera chargé du choix et de la nomination des personnes qui occuperont des postes à la NAMEADSMA conformément au tableau d'effectifs approuvé par le Comité directeur » (article 9.2.2.13).

1.4 La procédure de liquidation et de dissolution des OALSO est définie dans le document exposant les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

1.5 Ces règles prévoient que *« les dispositions de la charte de l'organisation de production, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions du présent document et avec le but même de la liquidation, continueront à s'appliquer à l'organisation de production en liquidation et à son personnel, jusqu'à ce que la liquidation ait été menée à son terme »*.

1.6 En ce qui concerne l'organigramme de l'OALSO en liquidation, ces mêmes règles précisent ce qui suit :

- Paragraphe 2 a) – *« L'organisation de production en liquidation sera composée du Comité de direction et d'un liquidateur »* ;
- Paragraphe 2 b) – *« Le liquidateur sera nommé par le Comité de direction. Il agira sous le contrôle du Comité de direction, en tant qu'agent exécutif de l'organisation de production en liquidation, remplaçant ainsi l'administration d'exécution. »* ;
- Paragraphe 2 c) – *« Le liquidateur pourra être assisté d'un personnel réduit. »*.

1.7 À la suite de la mise en liquidation de la NAMEADSMO par le Conseil de l'Atlantique Nord, le Comité directeur de cette entité a donc été remplacé par un Comité de direction, et son organe exécutif, la NAMEADSMA, par un liquidateur pouvant être assisté par une équipe réduite.

Contributions nationales volontaires (VNC)

1.8 La politique OTAN relative aux contributions nationales volontaires des pays membres de l'OTAN (PO(2015)0202) établit les conditions d'affectation des VNC, militaires ou civiles, qui sont mises à la disposition des organismes OTAN par les pays membres de l'Alliance. Elle s'applique à tous les organismes OTAN auxquels des VNC sont affectées et peut être complétée en tant que de besoin.

1.9 Aux termes de cette politique, « les VNC sont des experts nationaux, militaires ou civils, originaires des pays membres de l'Alliance, qui sont affectés à un rôle de soutien pour des besoins, activités, initiatives, programmes ou opérations OTAN spécifiques », et « la relation statutaire qui [les] lie à [leur] gouvernement ou autre autorité nationale est maintenue pendant toute la période d'affectation à l'OTAN ».

1.10 Selon le paragraphe 3.7 de la même politique, « une VNC ne peut pas occuper un poste permanent des tableaux d'effectifs de l'OTAN ».

1.11 S'agissant des tableaux d'effectifs, le paragraphe 8.8.4 de la charte de la NAMEADSMO précise qu'entre autres responsabilités, le Comité directeur a pour tâche d'approuver ou de modifier la structure et la taille de la NAMEADSMA, d'approuver l'organigramme et le tableau d'effectifs, et notamment d'approuver au préalable les nominations aux postes de grade A5 et supérieur.

1.12 Les conditions d'affectation des VNC sont définies dans la politique OTAN citée plus haut, qui dispose ce qui suit :

- Paragraphe 4.1 – « *Tout chef d'organisme OTAN peut demander l'affectation d'une VNC. L'Organisation exerce sa supervision sur les fonctions dont la VNC s'acquitte une fois affectée ; celle-ci rend donc compte au/à la chef d'organisme OTAN, ou à la personne à qui celui/celle-ci aura délégué ses pouvoirs, de l'exécution des fonctions et des tâches qui lui sont confiées conformément à la description de ses attributions dont il est question au paragraphe 4.3* ».
- Paragraphe 4.3 – « *L'affectation de la VNC est confirmée par un échange de lettres entre l'OTAN et le pays d'origine. Ces lettres fixent les modalités de l'accord et précisent notamment la date d'entrée en fonction, la durée de l'affectation et les tâches confiées à l'intéressé(e)* ».

1.13 Concrètement, le paragraphe 5.1 prévoit que « lorsqu'il y a lieu, les chefs d'organisme OTAN élaborent, pour les VNC qui leur sont affectées, des instructions détaillées qui soient conformes à l'ensemble des règles en vigueur, et veillent à leur mise en application. De telles instructions sont élaborées dans le cadre du processus voulu de consultation avec les pays ».

Recrutement, sélection et nomination des contrôleurs des finances

1.14 En application de l'article 6.1 du NFR, « le secrétaire général, les commandants suprêmes et les autres chefs d'organisme OTAN disposent parmi leur personnel d'un contrôleur des finances qui est leur conseiller financier principal ».

1.15 S'agissant du recrutement des contrôleurs des finances, le NFR précise ce qui suit :

- Article 8.1 – « *Le poste de contrôleur des finances est occupé par un candidat (de préférence un fonctionnaire civil) d'un pays membre, qui aura été recruté et nommé sur la base du mérite, conformément au Règlement du personnel civil. Le candidat retenu est proposé pour nomination au secrétaire général, au commandant suprême ou au chef d'organisme OTAN concerné, sur la base des recommandations d'un jury indépendant* » ;
- Article 8.4 – « *Les avis de vacance pour les postes de contrôleur des finances sont affichés conformément aux procédures de recrutement standard* ».

1.16 S'agissant de la nomination des contrôleurs des finances, le NFR précise ce qui suit :

- Article 9.1 – « *Le contrôleur des finances est choisi et nommé par le secrétaire général, le commandant suprême ou le chef d'organisme concerné* ».
- Article 9.2 – « *La nomination effective du contrôleur des finances auprès du secrétaire général, du commandant suprême ou d'un autre chef d'organisme OTAN, de même que le renouvellement de son contrat, sont soumis à l'approbation préalable du Conseil sur la base de la recommandation du comité financier ou de l'organe directeur concerné* ».

Constatations

1.17 Le tableau d'effectifs de la NAMEADSMO en liquidation tel qu'approuvé par le Comité de direction compte deux postes permanents, celui de liquidateur et celui de contrôleur des finances.

1.18 Le 20 septembre 2022, le Comité de direction a décidé de choisir et de nommer un nouveau liquidateur et un nouveau contrôleur des finances, qui entreraient en fonction le 1^{er} janvier 2023. Aucune modification n'a été apportée au tableau d'effectifs : les postes de liquidateur et de contrôleur des finances ont été maintenus en tant que postes permanents au sein de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation.

Manquements à la politique OTAN relative aux VNC

1.19 L'IBAN a constaté que le Comité de direction de la NAMEADSMO en liquidation avait affecté les VNC mises à disposition par deux pays de l'Alliance à des postes permanents inscrits au tableau d'effectifs OTAN. Cela n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 3.7 de la politique OTAN relative aux VNC, qui précisent qu'« une VNC ne peut pas occuper un poste permanent des tableaux d'effectifs de l'OTAN ».

1.20 De plus, le paragraphe 4.3 de cette politique dispose que les VNC sont tenues de rendre compte au/à la chef d'organisme OTAN, ou à la personne à qui celui/celle-ci aura délégué ses pouvoirs, de l'exécution des fonctions et des tâches qui leur sont

confiées conformément à la description de leurs attributions. De là il suit que le poste de liquidateur (dont le/la titulaire est aussi le/la chef de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation) ne peut pas être occupé par une VNC.

1.21 Par ailleurs, l'IBAN a constaté que la décision de nommer les deux VNC concernées était simplement consignée dans un compte rendu de décisions du Comité de direction. L'affectation des intéressés n'a pas été confirmée par un échange de lettres entre la NAMEADSMO en liquidation et les pays concernés. Les modalités et la durée de leur affectation et le champ de leurs attributions n'ont donc pas été clairement définis. Cela n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 4.3 de la politique OTAN relative aux VNC, selon lesquelles « [lesdites] lettres fixent les modalités de l'accord et précisent notamment la date d'entrée en fonction, la durée de l'affectation et les tâches confiées à l'intéressé(e) ».

1.22 L'IBAN estime que le paragraphe 5.1 de la politique OTAN relative aux VNC est d'application pour les deux VNC qui ont pris leurs fonctions à la NAMEADSMO en liquidation le 1^{er} janvier 2023. Il a toutefois constaté que cette dernière n'avait ni élaboré ni, a fortiori, fait appliquer, pour les VNC qui lui étaient affectées, d'instructions détaillées qui soient conformes à l'ensemble des règles en vigueur. Cela contrevient aux dispositions du paragraphe 5.1 de la politique OTAN relative aux VNC.

Manquements aux dispositions du NFR et de la charte relatives au recrutement, à la sélection et à la nomination des contrôleurs des finances

1.23 En ce qui concerne le recrutement du nouveau contrôleur des finances, l'IBAN a constaté que, contrairement à la pratique standard, la NAMEADSMO en liquidation n'avait pas publié d'avis de vacance de poste, qu'elle n'avait pas organisé de processus de recrutement selon les modalités prévues par le Règlement du personnel civil et qu'elle n'avait pas convoqué de jury de sélection indépendant. Cette façon de procéder n'est pas conforme à l'article 8 du NFR.

1.24 En ce qui concerne le nouveau contrôleur des finances, l'IBAN a constaté que l'intéressé n'avait pas été choisi et proposé pour nomination par le liquidateur, agissant en qualité de chef de l'organe exécutif de la NAMEADSMO en liquidation conformément au C-M(66)9, mais qu'il avait été sélectionné et nommé par le Comité de direction. La décision portant nomination du contrôleur des finances a simplement été consignée dans un compte rendu de décisions du Comité de direction et cette nomination est intervenue sans que le Conseil de l'Atlantique Nord ait donné son accord, fondé sur la recommandation du Comité de direction. Cette façon de procéder n'est conforme ni à l'article 9.1 du NFR, ni à l'article 9 de la charte de la NAMEADSMO.

1.25 Étant donné qu'en 2023, les deux VNC ont occupé des fonctions de direction associées à des responsabilités quant à l'emploi des fonds de la NAMEADSMO en liquidation (puisque elles étaient autorisées à procéder à des engagements et à effectuer des paiements), ces manquements à la charte de la NAMEADSMO, au NFR et à la politique OTAN relative aux VNC ont une incidence significative sur l'opinion émise par l'IBAN sur la conformité.

1.26 La NAMEADSMO en liquidation a informé l'IBAN qu'elle serait dissoute en 2024. Comme 2024 est la dernière année d'activité de l'Organisation, l'IBAN ne lui adresse aucune recommandation concernant la présente observation.

1.27 L'IBAN estime que les problèmes décrits sont dus au fait que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9) n'ont pas été adaptées au fur et à mesure de l'évolution des rôles, des responsabilités et des exigences en matière de compte rendu qui sont définis dans le NFR, et qu'elles ne sont donc plus en phase avec ceux-ci. De plus, le C-M(66)9 n'envisage même pas qu'un liquidateur extérieur puisse être désigné pour procéder à la liquidation effective de l'entité concernée et, a fortiori, ne prévoit rien pour encadrer une telle situation. Il pourrait donc s'avérer nécessaire de prévoir des dispositions à cet effet puisque, dans la pratique, l'organe exécutif d'une OALSO ne peut pas procéder à sa propre liquidation dès lors que le liquidateur est un agent civil OTAN en poste dans l'organisation en question.

Recommandations

1.28 L'IBAN recommande au Conseil de charger l'organe de gouvernance concerné :

- a) de faire en sorte que les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9) définissent un cadre clair s'agissant de la conformité avec le NFR et qu'elles soient amendées de manière à être à nouveau en phase avec les exigences en matière de compte rendu financier et les responsabilités du chef d'organisme OTAN et du contrôleur des finances telles qu'elles sont décrites dans le NFR ;
- b) de déterminer s'il est nécessaire de désigner un liquidateur extérieur pour procéder à la liquidation effective d'une OALSO conformément aux politiques applicables à l'échelle de l'OTAN et, si tel est le cas, de revoir en conséquence les règles régissant la dissolution des organisations de production de l'OTAN (C-M(66)9).

2. FAIBLESSES SIGNIFICATIVES DANS LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Contexte

2.1 Aux termes de l'IPSAS 1, à laquelle se réfère le cadre comptable OTAN, « les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité. La présentation d'une image fidèle nécessite une représentation sincère des effets des transactions, autres événements et conditions selon les définitions et les critères de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges exposés dans les IPSAS ».

2.2 Comme le prévoit l'article 6 du NFR, il incombe au contrôleur des finances d'exécuter les activités de l'entité OTAN qui concernent l'établissement du budget, la comptabilité et le compte rendu. Ainsi, le contrôleur des finances est notamment responsable du système de contrôle financier interne et de l'établissement des états financiers conformément au cadre comptable OTAN.

2.3 L'une des fonctions principales de tout système de contrôle interne est de garantir l'existence de procédures appropriées pour l'établissement, l'examen et la présentation des états financiers. En effet, l'existence d'une procédure d'examen appropriée conditionne la possibilité d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si ceux-ci sont conformes au cadre de compte rendu financier applicable.

2.4 Aux termes de l'article 12.2 du NFR, « afin qu'il soit satisfait aux critères souhaités de contrôle interne, le contrôleur des finances veille à [...] établir et tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs ». Aux termes de l'article 12.3, « les activités de contrôle interne portent notamment sur [...] la constitution de pistes d'audit adéquates ainsi que le maintien de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données dans les systèmes d'information ».

Constatations

2.5 L'IBAN a relevé plusieurs inexactitudes dans la version des états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation qui lui a été soumise le 21 juin 2024. Ces inexactitudes, parfois significatives, ont été corrigées dans les états financiers qui ont été republiés le 20 septembre 2024. Sans ces corrections, les états financiers 2023 de la NAMEADSMO en liquidation auraient contenu des erreurs significatives qui auraient amené l'IBAN à émettre une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi que sur la conformité.

A. *Inexactitudes significatives dans l'état de l'exécution du budget (version initiale des états financiers)*

2.6 L'IBAN a constaté que les chiffres du budget opérationnel étaient exprimés en milliers de dollars des États-Unis (MUSD), tandis que ceux du budget administratif l'étaient en dollars (USD), et qu'aucune indication n'était donnée concernant les unités dans l'état de l'exécution du budget. Tel qu'initialement présenté, le budget total correspondait à la somme du budget opérationnel (exprimé en MUSD) et du budget administratif (exprimé en USD). Les montants n'ayant pas été convertis en une seule et même unité avant d'être additionnés, l'état de l'exécution du budget s'est trouvé entaché d'erreurs significatives.

2.7 L'IBAN a également constaté que l'état de l'exécution du budget ne faisait pas mention de crédits tombés en annulation au titre du budget administratif, alors même que tous les crédits de ce budget n'avaient pas été utilisés au 31 décembre 2023.

B. Inexactitudes significatives dans l'état de la situation financière, l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie (version initiale des états financiers)

2.8 L'IBAN a relevé des inexactitudes significatives dans la version initiale de l'état de la situation financière :

- Les montants à recevoir ont été surévalués de 129 423 USD. En effet, au 31 décembre 2023, ce solde aurait dû être nul ;
- Les créances et les charges à payer ont été sous-évaluées de 21 500 USD, car certaines charges liées aux indemnités d'éducation et de déménagement n'avaient pas été comptabilisées ;
- Les produits constatés d'avance et les montants à reverser aux pays ont été surévalués de 21 500 USD, en conséquence directe de la non-comptabilisation des charges précitées.

2.9 L'IBAN a également relevé des inexactitudes significatives dans la version initiale de l'état de la performance financière :

- Pour le budget opérationnel, les produits et les charges ont été surévalués de 369 261 USD, car la NAMEADSMO en liquidation n'a pas appliqué la méthode comptable décrite dans la note 1 jointe aux états financiers, sur la base de laquelle elle n'aurait pas dû comptabiliser toutes les opérations relevant du budget opérationnel, puisqu'elle agissait en tant que mandataire et non pas en tant que mandant ;
- Pour le budget administratif, les produits et les charges ont été surévalués de 12 684 USD, car la NAMEADSMO en liquidation a comptabilisé en charges une série de paiements effectués en 2023 pour lesquels des charges avaient déjà été constatées en 2022.

2.10 Enfin, l'IBAN a constaté que dans le tableau des flux de trésorerie, le total inscrit à la rubrique « Activités d'exploitation » était surévalué de 102 938 USD.

C. Multiples erreurs dans les notes jointes aux états financiers (version initiale des états financiers)

2.11 L'IBAN a constaté que les chiffres indiqués dans les notes 9 (Produits) et 10 (Charges) ne correspondaient pas à ceux qui étaient donnés dans l'état de la performance financière.

2.12 L'IBAN a également relevé d'autres incohérences ou erreurs dans les notes jointes aux états financiers : erreurs dans la désignation de l'exercice considéré, redondances, ou encore informations caduques concernant le personnel et les parties liées.

D. Erreurs non corrigées et incohérences dans les états financiers rectifiés

2.13 Les points cités plus haut ont certes été corrigés dans les états financiers rectifiés, mais la note 6 (Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays) n'était toujours pas exempte d'erreurs et d'incohérences. Ainsi :

- Le montant inscrit à la rubrique « Montants à reverser aux pays » au titre du budget opérationnel (4 712 325 USD) est erroné : il correspond aux chiffres de l'exercice 2022. La NAMEADSMO en liquidation a en effet omis d'actualiser le montant en question, qui était en réalité de 4 466 898 USD au 31 décembre 2023.
- Le total indiqué à la rubrique « Produits constatés d'avance et montants à reverser aux pays » (6 203 195 USD) est également erroné. Au 31 décembre 2023, il s'élevait en réalité à 6 181 695 USD. De ce fait, on constate un écart de 21 500 USD entre le montant, correct, qui figure dans l'état de la situation financière (6 181 695 USD) et celui qui apparaît dans la note 6 jointe aux états financiers (6 203 195 USD).

Recommandations

2.14 L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.

3. MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT DU PERSONNEL CIVIL RELATIVES A L'OCTROI D'INDEMNITES DE DEMENAGEMENT

Contexte

3.1 Aux termes de l'article 39.1 du Règlement du personnel civil de l'OTAN (RPC), « l'agent bénéficiaire de l'indemnité d'installation conformément à l'article 26.1 a droit au déménagement, aux frais de l'Organisation, de son mobilier et de ses effets personnels ».

3.2 L'article 26.1 du RPC dispose ce qui suit : « une indemnité d'installation est accordée à tout agent qui, à la date de son engagement par l'OTAN pour une durée minimale d'un an ou de son transfert à un autre lieu d'affectation pour une durée minimale d'un an, a sa résidence effective et habituelle à plus de 100 kilomètres du lieu d'affectation et qui peut prouver et confirmer, en présentant les attestations voulues, qu'il/elle a effectivement changé de résidence du fait de sa nomination ».

3.3 L'article 39.5 du RPC précise que « l'Organisation rembourse, dans les conditions fixées à l'article 38.1, deux expéditions du mobilier personnel à destination du lieu de travail et deux expéditions au départ du lieu de travail. Le droit au déménagement est normalement périmé si la demande n'est pas présentée dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en fonction ou de 2 ans à compter de la cessation

des fonctions. L'Organisation n'accepte pas de rembourser les frais de garde-meubles ou autres frais d'entreposage autres que les frais annexes aux frais de transport normaux ».

Constatations

3.4 Un ancien membre du personnel de la NAMEADSMO en liquidation qui pouvait prétendre à l'indemnité de déménagement et dont le contrat avait pris fin le 31 décembre 2020, a demandé que son droit à ladite indemnité soit prolongé au-delà des deux ans normalement prévus (soit après le 31 décembre 2022).

3.5 Le 17 novembre 2022, le liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation a répondu favorablement à cette demande et a prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2023) la période pendant laquelle cet ancien agent pouvait faire valoir son droit à l'indemnité de déménagement.

3.6 La deuxième expédition du mobilier personnel de l'intéressé a eu lieu en 2023. La NAMEADSMO en liquidation a reçu la facture correspondante, d'un montant de 20 590 USD, le 20 juillet 2023, et l'a réglée le 31 juillet 2023.

3.7 L'IBAN a constaté que la décision prise par le liquidateur de la NAMEADSMO en liquidation de prolonger le droit d'un ancien agent à l'indemnité de déménagement au-delà de deux ans après la cessation des fonctions n'était pas conforme aux dispositions de l'article 39.5 du RPC. De ce fait, les 20 950 USD exposés par la NAMEADSMO en liquidation l'ont été en contravention des dispositions du RPC.

3.8 L'IBAN a également relevé qu'aucune justification n'avait été apportée à l'appui de la décision du liquidateur de prolonger le droit à indemnité de cet ancien agent au-delà de la date à laquelle il devait se périmer en application du RPC (soit deux ans après la cessation des fonctions).

Recommandations

3.9 L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.

4. NON-RESPECT DES DELAIS DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Contexte

4.1 Aux termes de l'article 35.1 du NFR, « des états financiers annuels propres aux différents organismes OTAN, consolidés s'il y a lieu, sont soumis au Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN par le contrôleur des finances aux fins d'audit, au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers ».

Constatations

4.2 Les états financiers signés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été soumis le 21 juin 2024 ; le délai prescrit à l'article 35 du NFR n'a donc pas été respecté.

4.3 Le 28 mars 2024, la NAMEADSMO en liquidation a informé l'IBAN que les états financiers de 2023 seraient présentés en retard, car elle n'avait pas eu accès aux taux de conversion OTAN dans les délais voulus.

Recommandations

4.4 L'IBAN a été informé que 2024 serait la dernière année d'activité de la NAMEADSMO en liquidation. Il ne lui adresse donc aucune recommandation.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

L'IBAN a fait le point sur les suites données aux observations et recommandations formulées lors d'audits précédents. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif de ces observations et recommandations et des mesures prises par l'entité (pour autant qu'elles aient été examinées par l'IBAN) ainsi que l'état de la question.

Une question est considérée comme étant « à traiter » lorsqu'aucun progrès notable n'a encore été réalisé en vue de son règlement. Une question est considérée comme étant « en cours de traitement » lorsque l'entité a commencé à mettre en œuvre la recommandation correspondante ou lorsque certains éléments de la recommandation (mais pas tous) ont été suivis d'effets. Une question est considérée comme étant « traitée » lorsque la recommandation correspondante a été mise en œuvre ou qu'elle a été rendue ou est devenue caduque. Lorsque la recommandation se subdivise en plusieurs éléments, l'état de la question est indiqué pour chacun d'eux dans la colonne « Mesures prises ».

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2024)0022

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(1) Exercice 2022 IBA-AR(2024)0001, paragraphe 1.14 FAIBLESSES SIGNIFICATIVES DANS LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS Recommandations de l'IBAN L'IBAN recommande à la NAMEADSMO en liquidation de veiller à s'appuyer sur des mécanismes de contrôle interne appropriés lors de l'établissement et de la présentation des états financiers, afin qu'une assurance raisonnable puisse être obtenue quant à la conformité de ceux-ci avec le cadre comptable OTAN et le Règlement financier de l'OTAN.	Cette recommandation a été rendue caduque par la recommandation relative à l'observation 2 formulée dans le présent rapport. Question traitée.	Question traitée.
(2) Exercice 2022 IBA-AR(2024)0001, paragraphe 2.28 MANQUEMENTS AUX POLITIQUES OTAN RELATIVES AU RECRUTEMENT, À LA SÉLECTION ET À LA NOMINATION DES LIQUIDATEURS ET DES CONTRÔLEURS DES FINANCES Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande qu'aux fins du recrutement des membres du bureau du liquidateur, la NAMEADSMO en liquidation applique les dispositions de sa charte, du Règlement financier de l'OTAN et de la politique relative aux contributions nationales volontaires des pays membres de l'OTAN.	Cette recommandation a été rendue caduque par la recommandation relative à l'observation 1 formulée dans le présent rapport. Question traitée.	Question traitée.
(3) Exercice 2022 IBA-AR(2024)0001, paragraphe 3.3 NON-RESPECT DES DÉLAIS DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NAMEADSMO en liquidation de veiller à soumettre ses états financiers dans le délai prescrit à l'article 35 du NFR.	Cette recommandation a été rendue caduque par la recommandation relative à l'observation 4 formulée dans le présent rapport. Question traitée.	Question traitée.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-AR(2024)0022

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES PAR L'ENTITÉ	ÉTAT DE LA QUESTION
(4) Exercice 2022 IBA-AR(2024)0001, paragraphe 4.6 CARACTÈRE INCOMPLET DE LA PISTE D'AUDIT RELATIVE À LA COMPTABILISATION ET AU PAIEMENT D'UNE SOMME VERSÉE AU TITRE DU CONGÉ DANS LES FOYERS Recommandation de l'IBAN L'IBAN recommande à la NAMEADSMO en liquidation de consigner, dans ses registres comptables, toutes les données relatives aux transactions auxquelles elle procède, et de veiller à constituer des pistes d'audit adéquates.	L'IBAN a constaté que la NAMEADSMO en liquidation avait consigné, dans ses registres comptables, toutes les données relatives aux opérations auxquelles elle avait procédé en 2023, et qu'elle avait veillé à constituer des pistes d'audit adéquates. Question traitée.	Question traitée.

COMMENTAIRES OFFICIELS DE L'ORGANISATION DE GESTION POUR LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT, LA PRODUCTION ET LA LOGISTIQUE DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE ÉLARGIE À MOYENNE PORTÉE EN LIQUIDATION (NAMEADSMO EN LIQUIDATION) SUR LE RAPPORT D'AUDIT ET POSITION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN (IBAN)

La NAMEADSMO en liquidation n'a pas fait de commentaires officiels sur le rapport ni sur les observations antérieures.

GLOSSAIRE

En application de la norme internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) 2705, les opinions émises au sujet des états financiers et au sujet de la conformité peuvent être des opinions sans réserve, des opinions avec réserve, des déclarations d'abstention ou des opinions défavorables.

- L'IBAN émet une opinion sans réserve (*unqualified opinion*) lorsqu'il estime que les états financiers et le rapport sur l'exécution du budget sont exacts et lorsque rien ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN émet une opinion avec réserve (*qualified opinion*) lorsque, d'une manière générale, il est satisfait de la présentation des états financiers mais que, pour certains éléments clés, il constate que les états n'ont pas été correctement établis ou que l'ampleur de l'audit a été limitée, ou lorsque des problèmes particuliers lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (*disclaimer of opinion*) lorsque l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée – au point qu'il n'est pas en mesure d'exprimer une opinion – ou lorsque d'importantes incertitudes entourent les états financiers ou l'emploi des fonds.
- L'IBAN émet une opinion défavorable (*adverse opinion*) lorsqu'une erreur ou une anomalie affectant les états financiers a des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, une réserve n'est pas suffisante pour faire apparaître le caractère trompeur ou incomplet des états financiers.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent figurer dans le rapport d'audit :

- Questions clés de l'audit (ISSAI 2701) – Paragraphe qui concerne des questions qui, selon le jugement professionnel de l'IBAN, sont les plus importantes parmi celles qui ressortent de l'audit des états financiers de la période considérée. Les questions clés de l'audit sont portées à l'attention du Conseil.
- Observation particulière (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit afin d'appeler l'attention sur un élément présenté dans les états financiers dont l'importance est telle, selon lui, qu'il est indispensable à l'utilisateur pour sa compréhension de ces documents.
- Autre observation (ISSAI 2706) – Paragraphe que l'IBAN ajoute dans la section « Opinion » du rapport d'audit pour fournir des informations sur un élément autre que ceux présentés dans les états financiers qui, selon lui, est important pour la compréhension, par l'utilisateur, des responsabilités de l'auditeur ou du rapport d'audit.

NATO UNCLASSIFIED

North Atlantic Treaty Organization



NATO Medium Extended Air Defense System Management Organization in Liquidation



Financial Statements

For the year ended

29 August 2024

Serial # GM-5006-40026O-OL

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2025)0015 - MIS EN LECTURE-PUBLIQUE

NATO UNCLASSIFIED

1. Table of Contents

A. Overview of NAMEADSMO i.L. Operations and Environment.....	1
B. Statement of Financial Position	4
C. Statement of Financial Performance	5
D. Statement of Cash Flows.....	6
E. Statement of Changes to Net Assets/Equity.....	7
F. Notes to the Financial Statements	8
G. Report of Management.....	18
Annex I – Budget Execution.....	1
Annex II: Budget Calls and Receipts.....	2

A. Overview of NAMEADSMO i.L. Operations and Environment

General description of the NATO MEADS Management Organization in Liquidation

The North Atlantic Treaty Organization (NATO) Medium Extended Air Defense System Management Organization (NAMEADSMO) is a NATO Development, Production and Logistics Organization (NPLO), a subsidiary body of NATO created by the North Atlantic Council with the “Charter of NAMEADSMO”, documented at C-M(2005)0044-ADD1. Per virtue of the Section VII of the Charter, the organization comprises a Steering Committee (now called Board of Directors), and a NATO Agency whose headquarter is located in the United States of America.

NAMEADSMO shares the international characteristics of NATO and the jurisdictional autonomy by virtue of Article 4 of the Ottawa Agreement. NAMEADSMO was created to provide direction, coordination, and execution of all phases of the MEADS program as delineated by the participating Nations. The participating Nations (Participants) are Germany, Italy, and the United States of America.

On 4 April 2016, the Board of Directors (BoD) submitted a formal request to the North Atlantic Council (NAC) to place NAMEADSMO into Liquidation (NAMEADSMO i.L.). This request was approved and became effective on 1 July 2016.

NAMEADSMO i.L. is comprised of a BoD, composed of one representative from each of the Participants, and the Office of the Liquidator (OotL) which replaced the former NATO MEADS Management Agency (NAMEADSMA).

Consequently, NAMEADSMO i.L. and its staff are under the governance of the NATO Document C-M(66)9 which states in Article 1.b):

“Until the liquidation is completed, the provision of the Charter of the Production Organization will continue to apply to the Production Organization in Liquidation and its staff, insofar as nothing to the contrary results from the provisions of this document or from the purpose of the liquidation.”

The liquidation phase for the MEADS program is financed with the “inherited” contributions received prior to the liquidation phase from participating Governments in accordance with the Financial Management Policy Document (FMPD) and in accordance with the terms stipulated in the Design and Development (D&D) Memorandum of Understanding (MoU). While some parts of the MoU expired on 22 April 2017, Section 19.7 provides application in perpetuity of the Sections “Equipment”, “Disclosure and Use of Project Information”, “Controlled unclassified Information, “Security”, “Third Party Sales and transfers”, “Liability and Claims” and “Amendment, Termination, Entry into Effect, and Duration”.

The FMPD specifies the financial management policies and the funding schedule set for the MEADS D&D phase also applicable for the liquidation phase. It delineates the Participants’ annual cumulative financial ceilings which are the basis for the NAMEADSMO i.L. annual budgets. The budgets consist of the Administrative and Operational Budgets. Germany, Italy and the USA (DEU/ITA/USA) percentage shares of the total contribution ceiling are 25.2%, 16.7% and 58.1% respectively, including a portion of non-financial contributions as defined in the FMPD. No further contribution by each Nation will occur during the liquidation phase. The total contribution ceilings for Germany and Italy for the Operational Budget (OB) were reached in 2013 and for the Administrative Budget (AB) in 2014. The USA will not reach their contribution ceilings for either budget as it was noted with BoD decision D14/08 that “no additional USA funds will be provided for the remainder of the MEADS program.”

NATO UNCLASSIFIED

There are no cumulative D&D costs incurred until 29 August 2024.

The organization of the OotL changed from previous years. As of 31 December 2022, the NATO employment contracts for the Office of the Liquidator position of Liquidator (DEU) and Business Financial Manager (DEU)/acting Financial Controller (DEU) expired. The MEADS Board of Directors appointed a US Department of the Army Civilian Servant to the position of Financial Controller and a German Ministry of Defense Civilian Servant to the position of Liquidator.

NAMEADSMO i.L. has no liens or encumbrances on the agency's assets.

NAMEADSMO i.L. has given no guarantees to third parties.

NAMEADSMO i.L. is located in Huntsville, Alabama, USA.

All operational and administrative effort is completed and closed out. All unused funds have been returned to Nations and all bank accounts are closed.

Parallel to closing down the operational part of the agency, the OotL continues the liquidation effort on the administrative side as well. All 2023 administrative effort is complete and final invoices have been paid. On 29 December 2023, the MEADS Board of Directors authorized €100,000 of administrative funds be placed in a German bank trust account in order to settle NAMEADSMO i.L. liabilities in relation to the employment of former employees that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024. In essence, any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. All unused funds at 31 December 2024 will directly be returned to the MEADS partner nations in accordance with an agreed sharing key immediately after 31 December 2024, hence no NAMEADSMO i.L. receivables exist at 29 August 2024 in relation to this transfer of €100,000 since these funds are considered to have been fully returned to the MEADS partner nations.

With the above-mentioned authorization of the MEADS Board of Directors, €100,000 of administrative funds were transferred to a German bank trust account on 5 January 2024. The last remaining bank accounts were closed on 14 August 2024, and all monies were returned to the MEADS partner nations. The Liquidator was discharged by the Board of Directors for the closure of all bank accounts on 29 August 2024, and any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. Therefore, 29 August 2024 is considered to be the closing date for financial year 2024, and the Financial Statements for financial year 2024 will be the last set of Financial Statements prepared for the NAMEADSMO i.L. All unused funds will be returned to Nations.

Role of the Office of the Liquidator

Beginning 01 July 2016, the Office of the Liquidator (OotL) is the successor of NAMEADSMA. OotL is responsible for the planning, execution, and overall management of the liquidation of the program with the goal to complete the ongoing effort, safeguard the development results and accomplish a successful close-out.

NATO UNCLASSIFIED

The OotL inherited all existing contracts awarded by the (former) NATO Agency NAMEADSMA throughout the D&D phase and all contracts were closed in 2023.

On 31 December 2022, the OotL closed and effective 01 January 2023 two employees of the participating nations took over the role of the Liquidator and Financial Controller with the approval of the BoD to complete the last remaining tasks to liquidate the program.

Compliance with Financial Regulations

NAMEADSMO i.L. follows standardized rules and regulations approved by the NAC. Specifically, NAMEADSMO i.L. adheres to the NATO Financial Regulations (NFRs) and Financial Rules and Procedures (FRPs) and to the NATO Civilian Personnel Regulations (CPRs). Since the financial management of NAMEADSMO i.L. is separate and distinct from those of the International Staff or other NATO entities, NAMEADSMO i.L. also follows the NAMEADSMO Financial Rules and Regulations (FRRs), as approved by the NAMEADSMO BoD. If a conflict between the NFR/FRP and NAMEADSMO FRRs arises, the most recent NATO NFR/FRP will prevail.

Note that the BoD decided with decision D22/03 that the Liquidator has the discretion to modify processes and regulations of the NAMEADSMO FRR and Operating Instructions (OIs) to accommodate the OotL organization and requirements, as long as these modifications are compliant with the NFR.

NAMEADSMO i.L.'s mission, strategies and how they relate to its Financial Position, Financial Performance and Cash Flows

NAMEADSMO i.L. does not have any objectives and strategies in relation to its financial position, performance, and cash flows other than to have enough funding available to cover its administrative and operational costs. This is done while acting in the best interest of the three participating Nations within the mission established by the NAMEADSMO Charter and the D&D MoU objectives, in accordance with guidance received from the BoD.

Risks and Uncertainties that affect NAMEADSMO i.L.'s Financial Position and Performance

NAMEADSMO i.L.'s performance is based on the MEADS program results and deliveries that can be achieved with the resources spent. The financial position of NAMEADSMO i.L. is not affected by any significant risk as the MEADS program comes to an end.

Assets/Liabilities in regard of other NATO bodies

NAMEADSMO i.L. does not have any assets or liabilities in respect of other NATO entities.

B. Statement of Financial Position

as at 29 August 2024 (in
US Dollars)

	Notes	2024	2023
Assets			
<i>Current Assets</i>			
Cash and Cash Equivalents		-	6,203,195
Receivables	3	-	-
Prepayments	4	-	-
		<u>-</u>	<u>6,203,195</u>
<i>Non-Current Assets</i>			
Property, Plant and Equipment		-	-
Total Assets		<u>-</u>	<u>6,203,195</u>
Liabilities			
<i>Current Liabilities</i>			
Accounts Payable and Accruals	5	-	21,500
Deferred Revenue and Liability to Nations	6	-	6,181,695
		<u>-</u>	<u>6,203,195</u>
Total Liabilities		<u>-</u>	<u>6,332,618</u>

C. Statement of Financial Performance

for the year ended 29 August 2024 (in
US Dollars)

	Notes	2024	2023
Revenue	9		
Operational		-	-
Administrative		-	34,170
Total Revenue		-	34,170
Expense	10		
Operational		-	-
Administrative		-	34,170
Total Expense		-	34,170
Net Result for the Year		-	-

D. Statement of Cash Flows

for the year ended 29 August 2024 (in
US Dollars)

	2024	2023
<i>Operational Budget</i>		
Cash Paid to Contractors	(0)	(276,284)
Cash Returned to Nations	(4,466,898)	(92,977)
Other Cash Receipts		126,022
Total Operational Budget	(4,466,898)	(243,238)
<i>Administrative Budget</i>		
Other Cash Receipts	(0)	3,401
Cash Returned to Nations	(1,736,297)	(0)
Cash Paid to Suppliers and Employees	(0)	(73,340)
Total Administrative Budget	(1,736,297)	(69,939)
Total Cash Flows from Operating Activities	(6,203,195)	(313,377)
Total Cash Flows from Investing Activities	-	-
Total Cash Flows from Financing Activities	-	-
Net Increase/Decrease in Cash	(6,203,195)	(313,377)
Effect of Exchange Rate Changes on Cash and Cash Equivalents	-	3,512
Cash at Beginning of Period	6,203,195	6,512,861
Cash at End of Period	-	6,203,195

E. Statement of Changes to Net Assets/Equity

for the year ended 29 August 2024 (in
US Dollars)

	Capital assets	Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of the period 1 Jan - 31 Dec 2023	-	-	-	-
Net gains/(losses) recognised directly in net assets/equity	-	-	-	-
Surplus/(deficit) for the period	-	-	-	-
Change in net assets/equity for the year ended 29 Aug 2024	-	-	-	-
Balance at the end of the period 1 Jan – 29 Aug 2024	-	-	-	-
Net gains/(losses) recognised directly in net assets/equity	-	-	-	-
Surplus/(deficit) for the period	-	-	-	-
Change in net assets/equity for the year ended 2024	-	-	-	-
Balance at 29 August 2024	-	-	-	-

F. Notes to the Financial Statements

The notes form an integral part of these financial statements.

Note 1. Significant Accounting Policies

Basis of preparation

The financial statements of NAMEADSMO i.L. have been prepared on the accrual basis of accounting in accordance with the NATO Accounting Framework (NAF) as adopted by the North Atlantic Council (NAC). The NAF is an adaptation of the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

The application of the NATO accounting framework has had no material impact on the disclosures or on the amounts recognised in the NAMEADSMO i.L. financial statements.

The financial statements comply with the accounting requirements of the NFR and FRP and the relevant NAMEADSMO FRR. They are prepared on a non-going concern basis in consideration of the decisions taken by the Participants.

With the development coming to an end and with none of the participating Nations continuing this MEADS Program, in 2012 the NAMEADSMO BoD requested a plan for the orderly transition to close-out the Agency by mid-2014. Subsequently, in June 2014 the BoD approved a new plan to initiate the liquidation of the entity on 1 February 2015. In the end, the BoD submitted a formal request to the NAC to place NAMEADSMO into Liquidation on 4 April 2016. This request was approved and became effective on 1 July 2016. Consequently, NAMEADSMO became “NAMEADSMO in Liquidation”, headed by the Liquidator who is supported by a small staff also referred to as “Office of the Liquidator”.

Accounting as Procurement Agent

According to the IPSAS Preface, IPSASs are converged with International Financial Reporting Standards (IFRSs) issued by the International Accounting Standards Board (IASB) by adapting them to public sector context where appropriate.

The only IPSAS that specifically refers to Principals and Agents, is IPSAS 9 which provides guidance on how Principals and Agents should account for ‘Revenue from exchange transactions’.

IFRS 15 defines a Principal as the party that controls the goods or services before they are transferred to customers and defines an Agent as the party that arranges for the goods or services to be provided by another party without taking control over those goods or services.

In accordance with paragraphs B.35 and B.36 of IFRS 15, a Principal recognises revenue and expenses in gross amounts, whereas an Agent recognises only fees or commissions, even if gross cash flows go through the Agent.

NAMEADMO i.L. is responsible for the planning, execution and overall management of the liquidation of the program with the goal to complete the ongoing effort, safeguard the development results and accomplish a successful closeout on behalf of its member.

NAMEADSMA/NAMEADSMO i.L. – OotL has been acting as a procurement agent in respect of its operations since it does not control a good or service before it is transferred to the customer. As such the agency does not have:

- Primary responsibility for fulfilling the promise to provide the specified good or service
- Inventory risk
- Discretion in establishing the price for the specified good or service

The Agency was created for the sole purpose of designing MEADS on behalf of Germany, Italy and the United States and consequently has been carrying out the acceptance of goods and services on behalf of the participating Nations. All assets are owned, controlled, and operated by the three Nations.

The running costs of the Agency are reimbursed via the Administrative Budget. Therefore, the operational revenue and expenses are not recognised throughout these financial statements.

Accounting estimates and judgments

In accordance with NAF, the financial statements necessarily include amounts based on estimates and assumptions made by management and based on historical experience as well as on the most reliable information available. In exercising the judgments to make the estimates, a degree of caution was included in light of the principle of prudence in order not to overstate assets or revenue or understate liabilities or expenses.

The estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. These estimates and assumptions affect the amounts of assets, liabilities, revenue, and expenses reported. By their nature, these estimates are subject to measurement uncertainty. The effect of changes to such estimates and assumptions in future periods are not likely to be significant to the financial statements.

Changes in accounting policy

The same accounting policies are applied within each period and from one period to the next, unless a change in accounting policy meets one of the criteria set in NAF/IPSAS 3. For the 31 December 2023 financial statements, the accounting policies have been applied consistently throughout the reporting period.

Restatements

NAMEADSMO i.L. restated balances. In line with IFRS 15, a Principal recognizes revenue and expenses in gross amounts, whereas an Agent recognizes only fees or commissions, even if gross cash flows go through the Agent.

Given that NAMEADSMO does not recognize any expenses in relation to OB expenditure, it no longer has any accruals in relation to the OB expenditure either. Payables in relation to the OB therefore only contain those invoices with an invoice date in the reporting year which remain unsettled at the period end date. Accruals previously shown in relation to OB expenditure, have now been presented as a Liability to Nations.

Changes in pronouncements

Some new standards, alignments, updates, amendments of standards and interpretations were issued. The adoption of or updates to these below-mentioned standards will not have a material impact on the financial statements of the agency.

IPSAS	Name	Effective date for periods beginning on or after
IPSAS 41	Financial Instruments	01 January 2023
IPSAS 42	Social Benefits	01 January 2023
IPSAS 36 and IPSAS 41	Long-term Interests in Associates and Joint Ventures (Amendment to IPSAS 36) and Prepayment Features with Negative Compensation (Amendment to IPSAS 41)	01 January 2023
IPSAS 19	Collective and Individual Services (Amendments to IPSAS 19)	01 January 2023
IPSAS	Improvements to IPSAS, 2019	01 January 2023
IPSAS 41	Non-Authoritative Amendments to IPSAS 41	01 January 2023
IPSAS 41	Non-Authoritative Amendments to IPSAS 41	01 January 2023
IPSAS 5	Amendments to IPSAS 5, Borrowing Costs – Non-Authoritative Guidance	No effective date
Improvement to IPSAS	General improvements and IFRS alignment improvements to IPSAS 2021	01 January 2023
IPSAS 43	Leases	01 January 2025

Foreign Currency

These financial statements are presented in US Dollars (USD), which is NAMEADSMO i.L.'s reporting currency. EURO (€) currency transactions are translated into USD at the average monthly NATO exchange rates, with the exception of foreign exchange transactions, which are converted at the daily exchange rate. Monetary assets and liabilities denominated in EURO at period-end are translated into USD using the NATO exchange rates applicable at 31 December 2023.

All EURO transactions related to the budget are converted into equivalent USD (EUSD) at the MoU exchange rate of 1.19.

Financial Instruments disclosure/presentation

NAMEADSMO i.L. uses only non-derivative financial instruments as part of its normal operations. These financial instruments include cash and cash equivalents, accounts receivable, provisions and liabilities. Financial instruments are recognized in the Statement of Financial Position at fair value.

Financial risk factors

NAMEADSMO i.L. is minimally exposed to a variety of financial risks, including credit, liquidity, and currency risks.

a. Credit risk

The OotL holds current bank account balances with registered banking institutions in the USA and Germany. Wells Fargo (USA) and Sparkasse (Germany) have a very low long-term credit risk rating. In accordance with Fitch, the following bank deposit ratings assigned (as of the date of the submittal of these Financial Statements):

- Wells Fargo Bank: A+/F1+
- Sparkasse Koblenz: A+/F1+

b. Liquidity risk

The OotL does not expect to encounter any difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. There is limited exposure to liquidity risk because of the budget mechanism that guarantees funds for the total approved budget.

c. Currency risk

The OotL continues to operate on the contributions received in prior years from the Participants in USD (\$) and EURO (€), based on the FMPD. Generally, expenses are paid in the same currency as the receipts. For the Operational Budget, in the past total obligations for each currency may not have matched the available resources in the same currency, yielding some foreign exchange risk from fluctuations in currency rates. Consequently, the BoD authorized foreign exchange money market operations, if necessary, to maintain adequate funding level in each currency to hedge this risk (decision D15/09). As of 2021 the Operational Budget holds enough resources in the same currency and therefore yielding no longer foreign exchange risk.

The exposure of financial instruments to foreign currency exchange risk associated with the Administrative Budget is insignificant as contributions and expenditure are made in USD only.

Revenue and Expense Recognition

Revenue comprises contributions from Participants to fund the entity's budgets. Revenue is recognized to the extent that it is probable that the economic benefits will flow to the entity and the revenue can be measured reliably. The revenue recognition is matched with the recognition of expenses.

Administrative Budget

Administrative Budget contributions fund the costs of NATO contract personnel and the goods and services to be rendered toward the performance of tasks to be executed by NAMEADSMO i.L. over an agreed period of time. Contributions are initially recorded as deferred revenue liabilities. They are recognized as revenue in the statement of financial performance when such contributions are used for their intended purpose as estimated in the Administrative Budget.

Operational Budget

The entity's contracts are with the private sector utilizing *cost-plus fixed fee* contract. The operational revenue and expenses are not recognised since the entity is considered an agent in respect of its operations.

Budget Execution

Total budgetary resources are comprised of assessed contributions from the Participants.

The budgets are Administrative (costs for agency personnel, supplies and services, furnishings and equipment), and Operational (costs associated with the MEADS system development and ancillary contracts). Costs are further categorized by chapters, items and sub-items within the separate budgets. In accordance with NFR Art. 34.4, a Budget Execution Statement (BES) is presented in Annex I.

There has not been a change in the execution of the BES compared to the previous accounting period for transparency and disclosures to readers. The BES is prepared on an accrual basis of accounting.

Cash Flow Statements

NAMEADSMO i.L. has elected to use the direct method of presentation in these financial statements, in accordance with NAF.

Financial Assets

The financial assets are cash and cash equivalents, accounts receivable and prepayments. They are measured at fair value. Bank deposits denominated in foreign currencies are translated to reporting currency at the closing date NATO exchange rate. Changes in fair value are recognized in the Statement of Financial Performance

Financial Liabilities

The financial liabilities are accounts payable and accruals, and advances and deferred revenue and liability to Nations. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in the Statement of Financial Performance. As consequence of the 1 July 2016 transition into liquidation, all NAMEADSMO assets and liabilities were subsumed into NAMEADSMO i.L. assets and liabilities.

Receivables

Amounts receivable are stated at fair value in the Statement of Financial Position. No provision for doubtful debts is necessary as all receivables are deemed to be collectible.

Prepayments

Advance payments to vendors are reflected as prepayments in the Statement of Financial Position.

Accounts Payable and Accruals

Accounts Payable represent amounts for which goods and/or services, supported by an invoice, have been received by period-end but which remain unpaid. Accruals represent amounts for goods and/or services rendered by period-end but are not yet supported by an invoice at period-end.

Deferred Revenue and Liability to Nations

Deferred revenue represents contributions from Participants and/or third parties for the Administrative Budget that have been called for, in prior years' budgets but that have not yet been recognized as revenue.

Liability to Nations refers to contributions from Participants and/or third parties for the Operational Budget that have been called for, in prior years' budgets but that have not yet been returned back to the Nations.

Property, Plant and Equipment (PP&E)

PP&E is reported in the financial statements in accordance with internal policy guidance for Property, Plant and Equipment for the Administrative Budget. No changes occurred with the criterion adopted by former NAMEADSMA's internal policy guidelines. PP&E is recognized in accordance with the criteria relating to control outlined in the NATO Accounting Framework.

After recognition as an asset, an item of PP&E is carried at its historical cost less any accumulated depreciation. Total cost consists of the asset purchase price plus any installation costs for bringing the asset to working condition for its intended use.

As allowed under the NATO Accounting Framework, NAMEADSMO i.L. uses capitalization thresholds based on its activities and size. These thresholds are lower than the agreed NATO thresholds in the framework.

NAMEADSMO i.L. uses the straight-line method of depreciation (calculated by dividing the cost equally over the asset's useful life) with a half-year rule to recognize assets with six months depreciation in the first year regardless of the date the asset was received. The half-year rule treats all property acquired during the year as being acquired exactly in the middle of the year. This means that only half of the full-year depreciation is allowed in the first year, with the remaining balance being deducted in the final year of the depreciation schedule, or the year that the property is disposed.

The estimated useful lives for asset classes applicable to NAMEADSMO i.L. are listed in the table below:

Asset Class	Depreciation Method	Useful Life Years	Capitalization Threshold Dollars (\$)	Notes
Leasehold Improvements	Straight-Line	40	65,000	Major Building Renovations
Furniture & Fixtures	Straight-Line	10	1,000	Per item cost
Communication Systems	Straight-Line	3	1,000	Per item cost
Automated Information Systems	Straight-Line	3	1,000	Per item cost
Major Software	Straight-Line	3	65,000	Acquired Externally

Note that for some items the useful life is longer than the estimated life of the Agency. The depreciation expense was adjusted in 2012 and again in 2013 to the estimated expected end of the life of the agency. The final year of depreciation for all remaining NAMEADSMO assets was 2015. Consequently, everything acquired by the NAMEADSMO i.L. - OotL, starting 01 July 2016, is fully expensed.

Intangible Assets

NAMEADSMO i.L. does not have any intangible assets.

Retirement benefit plans: NATO Defined Contribution Pension Scheme (DCPS)

Contributions to the NATO defined contribution pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NAMEADSMO i.L. is not directly exposed to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme. The assets and liabilities for the NATO Pension Schemes are accounted for centrally by NATO International Staff (IS).

Retirement benefit plans: NATO Defined Benefit Scheme

Contributions to the NATO defined benefit scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NAMEADSMO i.L. is not directly exposed to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme. The assets and liabilities for the NATO Pension Schemes are accounted for centrally by NATO IS.

Provisions

Provisions are recognized when the entity has a legal or constructive obligation as a result of a past event, and where it is probable that an outflow of resources will be required to settle the obligation, and where a reliable estimate of the amount of the obligation can be made.

Contingent Liabilities

Contingent liabilities are possible obligations arising from past events whose existence will only be confirmed by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events which are not wholly within the control of NAMEADSMO i.L..

Reserves and Net Assets

NAMEADSMO i.L. operates on a “no profit, no loss” basis. As such, it does not have net assets; any surplus gained in the year becomes payable to the Participants while any deficit becomes a receivable from the Participants.

Comparative Figures

The reporting period for the current financial statements of 12 months, is the same as the reporting period for the previous financial statements (01 Jan - 31 Dec 2022). Comparative amounts for related notes are therefore comparable.

Note 2. Cash and Cash Equivalents

2024:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	121,299	-	-	-	4,333,676	4,706,625
Administrative	-	-	-	-	1,736,297	1,736,297
TOTAL	121,299	-	-	-	6,069,973	6,203,195

Note 3. Receivables**2024:**

There are no receivables as of 29 August 2024.

2023:

There were no receivables as of 31 December 2023.

Note 4. Prepayments**2024:**

There are no prepayments as of 29 August 2024.

2023:

There were no prepayments as of 31 December 2023.

Note 5. Accounts Payable and Accruals**2024:**

There are no accounts payable and accruals as of 29 August 2024.

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Accrued Expenses	-	-	-	-	-	-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative						
Accounts Payable	-	-	-	-	-	-
Accrued Expenses	-	-	-	-	21,500	21,500
Total Administrative	-	-	-	-	21,500	21,500
TOTAL	-	-	-	-	21,500	21,500

The accounts payable and accruals includes potential claims for education allowance and removal allowance.

Note 6. Deferred Revenue and Liability to Nations**2024:**

There are no deferred revenue and liability to nations as of 29 August 2024.

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Liability to Nations	121,299	-	-	-	4,333,676	4,466,898
Total Operational	121,299	-	-	-	4,333,676	4,466,898
Administrative						
Deferred Revenue	-	(158)	-	1	1,736,297	1,736,297
Total Administrative	-	(158)	-	1	1,736,454	1,736,297
TOTAL	121,299	(158)	-	1	6,070,130	6,203,195

Note 7. Other Current Liabilities**2024:**

There are no other current liabilities as the banks ceased to yield interest on the cash balances for the period 01 Jan – 29 Aug 2024.

2023:

There are no other current liabilities as the banks ceased to yield interest on the cash balances for the period 01 Jan – 31 Dec 2023.

Note 8. Provisions and Contingent Liabilities

The OotL does not have any provisions or contingent liabilities to report.

Note 9. Revenue**2024:**

There are no revenues for the period 01 Jan – 29 Aug 2024.

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	34,170	34,170
TOTAL	8465	43	-	-	34,170	34,170

The operational revenue is not recognised since the entity is considered an agent in respect of its operations.

Note 10. Expenses**2024:**

There are no expenses for the period 01 Jan – 29 Aug 2024.

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	32,485	32,485
Operating	-	-	-	-	1,685	1,685
Total Administrative	-	-	-	-	34,170	34,170
TOTAL	-	-	-	-	34,170	34,170

Note 11. Draw Down of Operations

All operational and administrative effort is completed and closed out. All unused funds have been returned to Nations and all bank accounts are closed.

Parallel to closing down the operational part of the agency, the OotL continues the liquidation effort on the administrative side as well. All 2023 administrative effort is complete and final invoices have been paid. On 29 December 2023, the MEADS Board of Directors authorized €100,000 of administrative funds be placed in a German bank trust account in order to settle NAMEADSMO i.L. liabilities in relation to the employment of former employees that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024. In essence, any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. All unused funds at 31 December 2024 will directly be returned to the MEADS partner nations in accordance with an agreed sharing key immediately after 31 December 2024, hence no NAMEADSMO i.L. receivables exist at 29 August 2024 in relation to this transfer of €100,000 since these funds are

NATO UNCLASSIFIED

considered to have been fully returned to the MEADS partner nations.

With the above-mentioned authorization of the MEADS Board of Directors, €100,000 of administrative funds were transferred to a German bank trust account on 5 January 2024. The last remaining bank accounts were closed on 14 August 2024, and all monies were returned to the MEADS partner nations. The Liquidator was discharged by the Board of Directors for the closure of all bank accounts on 29 August 2024, and any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. Therefore, 29 August 2024 is considered to be the closing date for financial year 2024, and the Financial Statements for financial year 2024 will be the last set of Financial Statements prepared for the NAMEADSMO i.L. All unused funds will be returned to Nations.

Note 12. Employee Disclosure

As of 31 December 2022, the NATO employment contracts for the Office of the Liquidator position of Liquidator (DEU) and Business Financial Manager (DEU)/acting Financial Controller (DEU) expired. The MEADS Board of Directors appointed a US Department of the Army Civilian Servant to the position of Financial Controller and a German Ministry of Defense Civilian Servant to the position of Liquidator.

Note 13. Related Parties

The OotL is under direct control of NAMEADSMO i.L.'s Board of Directors.

NATO IS, who deals with NATO pensions on behalf of other NATO entities, is a related party due to the OotL's pension plans being handled centrally at NATO HQ. NATO IS performed administrative support services for the OotL in 2022. No fees were charged to OotL for the period ending 29 August 2024.

During 2024, key management personnel are the Liquidator and the Financial Controller.

Note 14. Representation Allowance

There were no qualifying officials to receive Representation Allowance in 2024

Note 15. Events after the Reporting Date

There have been no other events between the reporting date and the date the financial statements are issued that would affect the amounts recognized in these financial statements.

G. Report of Management

The North Atlantic Treaty Organization (NATO) Medium Extended Air Defense Missile System Management Organization in Liquidation's (NAMEADSMO i.L.) Financial Statements have been prepared in accordance with the NAF as adopted by the NAC. The NAF is an adaptation of the IPSAS. The Agency's system of internal financial control is designed to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reports and the preparation of financial statements.

The NAMEADSMO i.L. Financial Statements are approved and certified by the Liquidator and the Financial Controller respectively to the best of their knowledge and according to the applicable accounting standards to give a true and fair view, in all material respect, of the assets, liabilities, financial position and financial performance of NAMEADSMO i.L. and to be in accordance with the books and records maintained.

Liquidator

Financial Controller

Annex I – Budget Execution

There are no Operational or Administrative Budgets for 2024. All Operational and Administrative residual funds have been dispersed to the MEADS partner nations in accordance with the MOU funding key and all bank accounts are closed.

Annex II: Budget Calls and Receipts

The Operational and Administrative Budget contributions are called based on cash requirements and within the FMPD schedule and limits. The Operational Budget reached the contribution ceiling in 2013, the Administrative Budget reached the contribution ceiling in 2014 and as such there were no calls made in 2024 by the OotL

NATO UNCLASSIFIED

North Atlantic Treaty Organization



NATO Medium Extended Air Defense System Management Organization in Liquidation



Financial Statements

For the year ended

31 December 2023

Serial # GM-5006-400260-OL

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2025)0015 - MIS EN LECTURE-PUBLIQUE

NATO UNCLASSIFIED

1. Table of Contents

A. Overview of NAMEADSMO i.L. Operations and Environment.....	3
B. Statement of Financial Position	6
C. Statement of Financial Performance	7
D. Statement of Cash Flows.....	8
E. Statement of Changes to Net Assets/Equity.....	9
F. Notes to the Financial Statements	10
G. Report of Management.....	21
Annex I – Budget Execution.....	1
Annex II: Budget Calls and Receipts.....	3

A. Overview of NAMEADSMO i.L. Operations and Environment

General description of the NATO MEADS Management Organization in Liquidation

The North Atlantic Treaty Organization (NATO) Medium Extended Air Defense System Management Organization (NAMEADSMO) is a NATO Development, Production and Logistics Organization (NPLO), a subsidiary body of NATO created by the North Atlantic Council with the “Charter of NAMEADSMO”, documented at C-M(2005)0044-ADD1. Per virtue of the Section VII of the Charter, the organization comprises a Steering Committee (now called Board of Directors), and a NATO Agency whose headquarter is located in the United States of America.

NAMEADSMO shares the international characteristics of NATO and the jurisdictional autonomy by virtue of Article 4 of the Ottawa Agreement. NAMEADSMO was created to provide direction, coordination, and execution of all phases of the MEADS program as delineated by the participating Nations. The participating Nations (Participants) are Germany, Italy, and the United States of America.

On 4 April 2016, the Board of Directors (BoD) submitted a formal request to the North Atlantic Council (NAC) to place NAMEADSMO into Liquidation (NAMEADSMO i.L.). This request was approved and became effective on 1 July 2016.

NAMEADSMO i.L. is comprised of a BoD, composed of one representative from each of the Participants, and the Office of the Liquidator (OotL) which replaced the former NATO MEADS Management Agency (NAMEADSMA).

Consequently, NAMEADSMO i.L. and its staff are under the governance of the NATO Document C-M(66)9 which states in Article 1.b):

“Until the liquidation is completed, the provision of the Charter of the Production Organization will continue to apply to the Production Organization in Liquidation and its staff, insofar as nothing to the contrary results from the provisions of this document or from the purpose of the liquidation.”

The liquidation phase for the MEADS program is financed with the “inherited” contributions received prior to the liquidation phase from participating Governments in accordance with the Financial Management Policy Document (FMPD) and in accordance with the terms stipulated in the Design and Development (D&D) Memorandum of Understanding (MoU). While some parts of the MoU expired on 22 April 2017, Section 19.7 provides application in perpetuity of the Sections “Equipment”, “Disclosure and Use of Project Information”, “Controlled unclassified Information”, “Security”, “Third Party Sales and transfers”, “Liability and Claims” and “Amendment, Termination, Entry into Effect, and Duration”.

The FMPD specifies the financial management policies and the funding schedule set for the MEADS D&D phase also applicable for the liquidation phase. It delineates the Participants’ annual cumulative financial ceilings which are the basis for the NAMEADSMO i.L. annual budgets. The budgets consist of the Administrative and Operational Budgets. Germany, Italy and the USA (DEU/ITA/USA) percentage shares of the total contribution ceiling are 25.2%, 16.7% and 58.1% respectively, including a portion of non-financial contributions as defined in the FMPD. No further contribution by each Nation will occur during the liquidation phase. The total contribution ceilings for Germany and Italy for the Operational Budget (OB) were reached in 2013 and for the Administrative Budget (AB) in 2014. The USA will not reach their contribution ceilings for either budget as it was noted with BoD decision D14/08 that “no additional USA funds will be provided for the remainder of the MEADS program.”

NATO UNCLASSIFIED

The organization of the OotL changed from previous years. As of 31 December 2022, the NATO employment contracts for the Office of the Liquidator position of Liquidator (DEU) and Business Financial Manager (DEU)/acting Financial Controller (DEU) expired. The MEADS Board of Directors appointed a US Department of the Army Civilian Servant to the position of Financial Controller and a German Ministry of Defense Civilian Servant to the position of Liquidator.

NAMEADSMO i.L. has no liens or encumbrances on the agency's assets.

NAMEADSMO i.L. has given no guarantees to third parties.

NAMEADSMO i.L. is located in Huntsville, Alabama, USA.

After the completion of all operational effort in November of 2020 (legacy effort from D&D program plus safe keeping effort during liquidation phase) and US pricing audit, the D&D contract was closed effective 21 September 2023.

All other operational effort is completed and closed out. All unused funds will be returned to Nations.

Parallel to closing down the operational part of the agency, the OotL continues the liquidation effort on the administrative side as well. All 2023 administrative effort is complete and final invoices have been paid. On 29 December 2023, the MEADS Board of Directors authorized €100,000 of administrative funds be placed in a German bank trust account in order to settle NAMEADSMO i.L. liabilities in relation to the employment of former employees that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024. In essence, any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. All unused funds at 31 December 2024 will directly be returned to the MEADS partner nations in accordance with an agreed sharing key immediately after 31 December 2024, hence no NAMEADSMO i.L. receivables exist at 29 August 2024 in relation to this transfer of €100,000 since these funds are considered to have been fully returned to the MEADS partner nations.

With the above-mentioned authorization of the MEADS Board of Directors, €100,000 of administrative funds were transferred to a German bank trust account on 5 January 2024. The last remaining bank accounts were closed on 14 August 2024, and all monies were returned to the MEADS partner nations. The Liquidator was discharged by the Board of Directors for the closure of all bank accounts on 29 August 2024, and any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. Therefore, 29 August 2024 is considered to be the closing date for financial year 2024, and the Financial Statements for financial year 2024 will be the last set of Financial Statements prepared for the NAMEADSMO i.L. All unused funds will be returned to Nations.

Role of the Office of the Liquidator

Beginning 01 July 2016, the Office of the Liquidator (OotL) is the successor of NAMEADSMA. OotL is responsible for the planning, execution, and overall management of the liquidation of the program with the goal to complete the ongoing effort, safeguard the development results and accomplish a successful close-out.

On 31 December 2022, the OotL closed and effective 01 January 2023 two employees of the participating nations took over the role of the Liquidator and Financial Controller with the approval of the BoD to complete the last remaining tasks to liquidate the program.

NATO UNCLASSIFIED

Main responsibility of the OotL is the close out of contracts of the MEADS program. In addition, as per direction of the BoD, the OotL amends existing contracts or awards new ones. It also provides support and information/data to the BoD, the National Product Offices, Industry, and national price audit agencies.

The OotL inherited all existing contracts awarded by the (former) NATO Agency NAMEADSMO throughout the D&D phase.

Contract legacy with NAMEADSMO can be explained as follows:

- The Prime Contract with MEADS International (MI), the prime contractor, was definitized on 31 May 2005. The main D&D phase and MI main contract effort were completed on 31 December 2014 while “Data Archival” of all development documentation (drawings, reports, test results, etc.) and the distribution of the development residual material lasted throughout 2016-2017. It is now completed. Price audits are also complete. The contract was closed effective 21 September 2023.
- Ancillary contracts were also part of the business transferred to the OotL. Lockheed Martin was engaged in a cooperative agreement for the realization of a Low Frequency Sensor (LFS). The MBDA joint venture EuroMEADS was retrofitting one of the two Multifunction Fire Control Radars (MFCR). All ancillary contracts are complete and final pricing audits are complete. The LFS cooperative agreement was closed effective 31 March 2023. The MFCR ancillary agreement was closed effective 3 August 2023.

Compliance with Financial Regulations

NAMEADSMO i.L. follows standardized rules and regulations approved by the NAC. Specifically, NAMEADSMO i.L. adheres to the NATO Financial Regulations (NFRs) and Financial Rules and Procedures (FRPs) and to the NATO Civilian Personnel Regulations (CPRs). Since the financial management of NAMEADSMO i.L. is separate and distinct from those of the International Staff or other NATO entities, NAMEADSMO i.L. also follows the NAMEADSMO Financial Rules and Regulations (FRRs), as approved by the NAMEADSMO BoD. If a conflict between the NFR/FRP and NAMEADSMO FRRs arises, the most recent NATO NFR/FRP will prevail.

Note that the BoD decided with decision D22/03 that the Liquidator has the discretion to modify processes and regulations of the NAMEADSMO FRR and Operating Instructions (OIs) to accommodate the OotL organization and requirements, as long as these modifications are compliant with the NFR.

NAMEADSMO i.L.’s mission, strategies and how they relate to its Financial Position, Financial Performance and Cash Flows

NAMEADSMO i.L. does not have any objectives and strategies in relation to its financial position, performance, and cash flows other than to have enough funding available to cover its administrative and operational costs. This is done while acting in the best interest of the three participating Nations within the mission established by the NAMEADSMO Charter and the D&D MoU objectives, in accordance with guidance received from the BoD.

Risks and Uncertainties that affect NAMEADSMO i.L.’s Financial Position and Performance

NAMEADSMO i.L.’s performance is based on the MEADS program results and deliveries that can be achieved with the resources spent. The financial position of NAMEADSMO i.L. is not affected by any significant risk as the MEADS program comes to an end.

Assets/Liabilities in regard of other NATO bodies

NAMEADSMO i.L. does not have any assets or liabilities in respect of other NATO entities.

B. Statement of Financial Position

as at 31 December 2023
(in US Dollars)

	Notes	2023	2022
Assets			
<i>Current Assets</i>			
Cash and Cash Equivalents	2	6,203,195	6,512,861
Receivables	3	-	1,064
Prepayments	4	-	-
		<u>6,203,195</u>	<u>6,513,925</u>
<i>Non-Current Assets</i>			
Property, Plant and Equipment		-	-
Total Assets		<u>6,203,195</u>	<u>6,513,925</u>
Liabilities			
<i>Current Liabilities</i>			
Accounts Payable and Accruals	5	21,500	35,242
Deferred Revenue and Liability to Nations	6	<u>6,181,695</u>	<u>6,478,683</u>
		<u>6,203,195</u>	<u>6,513,925</u>
Total Liabilities		<u>6,203,195</u>	<u>6,513,925</u>

C. Statement of Financial Performance

for the year ended 31 December 2023
(in US Dollars)

	Notes	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenue	9		
Operational		-	-
Administrative		<u>34,170</u>	<u>669,238</u>
Total Revenue		<u>34,170</u>	<u>669,238</u>
Expense	10, 11, 12, 13		
Operational		-	-
Administrative		<u>34,170</u>	<u>669,238</u>
Total Expense		<u>34,170</u>	<u>669,238</u>
Net Result for the Year		<u>-</u>	<u>-</u>

D. Statement of Cash Flows

for the year ended 31 December 2023
(in US Dollars)

	2023	2022
<i>Operational Budget</i>		
Cash Paid to Contractors	(276,284)	(308)
Cash Returned to Nations	(92,977)	-
Other Cash Receipts	126,022	
Total Operational Budget	(243,238)	(308)
<i>Administrative Budget</i>		
Other Cash Receipts	3,401	-
Cash Returned to Nations		
Cash Paid to Suppliers and Employees	(73,340)	(669,238)
Total Administrative Budget	(69,939)	(669,238)
Total Cash Flows from Operating Activities	(313,377)	(669,546)
Total Cash Flows from Investing Activities	-	-
Total Cash Flows from Financing Activities	-	-
Net Increase/Decrease in Cash	(313,377)	(669,546)
Effect of Exchange Rate Changes on Cash and Cash Equivalents	3,512	6,831
Cash at Beginning of Period	6,512,861	7,175,576
Cash at End of Period	6,203,195	6,512,861

E. Statement of Changes to Net Assets/Equity

for the year ended 31 December 2023
(in US Dollars)

	Capital assets	Reserves	Accumulated surplus/deficit	Total
Balance at the end of the period 1 Jan - 31 Dec 2022	-	-	-	-
Net gains/(losses) recognised directly in net assets/equity	-	-	-	-
Surplus/(deficit) for the period	-	-	-	-
Change in net assets/equity for the year ended 31 Dec 2023	-	-	-	-
Balance at the end of the period 1 Jan - 31 Dec 2023	-	-	-	-
Net gains/(losses) recognised directly in net assets/equity	-	-	-	-
Surplus/(deficit) for the period	-	-	-	-
Change in net assets/equity for the year ended 2023	-	-	-	-
Balance at 31 December 2023	-	-	-	-

F. Notes to the Financial Statements

The notes form an integral part of these financial statements.

Note 1. Significant Accounting Policies

Basis of preparation

The financial statements of NAMEADSMO i.L. have been prepared on the accrual basis of accounting in accordance with the NATO Accounting Framework (NAF) as adopted by the North Atlantic Council (NAC). The NAF is an adaptation of the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

The application of the NATO accounting framework has had no material impact on the disclosures or on the amounts recognised in the NAMEADSMO i.L. financial statements.

The financial statements comply with the accounting requirements of the NFR and FRP and the relevant NAMEADSMO FRR. They are prepared on a non-going concern basis in consideration of the decisions taken by the Participants.

With the development coming to an end and with none of the participating Nations continuing this MEADS Program, in 2012 the NAMEADSMO BoD requested a plan for the orderly transition to close-out the Agency by mid-2014. Subsequently, in June 2014 the BoD approved a new plan to initiate the liquidation of the entity on 1 February 2015. In the end, the BoD submitted a formal request to the NAC to place NAMEADSMO into Liquidation on 4 April 2016. This request was approved and became effective on 1 July 2016. Consequently, NAMEADSMO became “NAMEADSMO in Liquidation”, headed by the Liquidator who is supported by a small staff also referred to as “Office of the Liquidator”.

Accounting as Procurement Agent

According to the IPSAS Preface, IPSASs are converged with International Financial Reporting Standards (IFRSs) issued by the International Accounting Standards Board (IASB) by adapting them to public sector context where appropriate.

The only IPSAS that specifically refers to Principals and Agents, is IPSAS 9 which provides guidance on how Principals and Agents should account for ‘Revenue from exchange transactions’.

IFRS 15 defines a Principal as the party that controls the goods or services before they are transferred to customers and defines an Agent as the party that arranges for the goods or services to be provided by another party without taking control over those goods or services.

In accordance with paragraphs B.35 and B.36 of IFRS 15, a Principal recognises revenue and expenses in gross amounts, whereas an Agent recognises only fees or commissions, even if gross cash flows go through the Agent.

NAMEADMO i.L. is responsible for the planning, execution and overall management of the liquidation of the program with the goal to complete the ongoing effort, safeguard the development results and accomplish a successful closeout on behalf of its member.

NAMEADSMA/NAMEADSMO i.L. – OotL has been acting as a procurement agent in respect of its operations since it does not control a good or service before it is transferred to the customer. As such the agency does not have:

- Primary responsibility for fulfilling the promise to provide the specified good or service
- Inventory risk
- Discretion in establishing the price for the specified good or service

The Agency was created for the sole purpose of designing MEADS on behalf of Germany, Italy and the United States and consequently has been carrying out the acceptance of goods and services on behalf of the participating Nations. All assets are owned, controlled, and operated by the three Nations.

The running costs of the Agency are reimbursed via the Administrative Budget. Therefore, the operational revenue and expenses are not recognised throughout these financial statements.

Accounting estimates and judgments

In accordance with NAF, the financial statements necessarily include amounts based on estimates and assumptions made by management and based on historical experience as well as on the most reliable information available. In exercising the judgments to make the estimates, a degree of caution was included in light of the principle of prudence in order not to overstate assets or revenue or understate liabilities or expenses.

The estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. These estimates and assumptions affect the amounts of assets, liabilities, revenue, and expenses reported. By their nature, these estimates are subject to measurement uncertainty. The effect of changes to such estimates and assumptions in future periods are not likely to be significant to the financial statements.

Changes in accounting policy

The same accounting policies are applied within each period and from one period to the next, unless a change in accounting policy meets one of the criteria set in NAF/IPSAS 3. For the 31 December 2023 financial statements, the accounting policies have been applied consistently throughout the reporting period.

Restatements

NAMEADSMO i.L. restated balances. In line with IFRS 15, a Principal recognizes revenue and expenses in gross amounts, whereas an Agent recognizes only fees or commissions, even if gross cash flows go through the Agent.

Given that NAMEADSMO does not recognize any expenses in relation to OB expenditure, it no longer has any accruals in relation to the OB expenditure either. Payables in relation to the OB therefore only contain those invoices with an invoice date in the reporting year which remain unsettled at the period end date. Accruals previously shown in relation to OB expenditure, have now been presented as a Liability to Nations.

Changes in pronouncements

Some new standards, alignments, updates, amendments of standards and interpretations were issued. The adoption of or updates to these below-mentioned standards will not have a material impact on the financial statements of the agency.

IPSAS	Name	Effective date for periods beginning on or after
IPSAS 41	Financial Instruments	01 January 2023
IPSAS 42	Social Benefits	01 January 2023
IPSAS 36 and IPSAS 41	Long-term Interests in Associates and Joint Ventures (Amendment to IPSAS 36) and Prepayment Features with Negative Compensation (Amendment to IPSAS 41)	01 January 2023
IPSAS 19	Collective and Individual Services (Amendments to IPSAS 19)	01 January 2023
IPSAS	Improvements to IPSAS, 2019	01 January 2023
IPSAS 41	Non-Authoritative Amendments to IPSAS 41	01 January 2023
IPSAS 41	Non-Authoritative Amendments to IPSAS 41	01 January 2023
IPSAS 5	Amendments to IPSAS 5, Borrowing Costs – Non-Authoritative Guidance	No effective date
Improvement to IPSAS	General improvements and IFRS alignment improvements to IPSAS 2021	01 January 2023
IPSAS 43	Leases	01 January 2025

Foreign Currency

These financial statements are presented in US Dollars (USD), which is NAMEADSMO i.L.'s reporting currency. EURO (€) currency transactions are translated into USD at the average monthly NATO exchange rates, with the exception of foreign exchange transactions, which are converted at the daily exchange rate. Monetary assets and liabilities denominated in EURO at period-end are translated into USD using the NATO exchange rates applicable at 31 December 2023.

All EURO transactions related to the budget are converted into equivalent USD (EUSD) at the MoU exchange rate of 1.19.

Financial Instruments disclosure/presentation

NAMEADSMO i.L. uses only non-derivative financial instruments as part of its normal operations. These financial instruments include cash and cash equivalents, accounts receivable, provisions and liabilities. Financial instruments are recognized in the Statement of Financial Position at fair value.

Financial risk factors

NAMEADSMO i.L. is minimally exposed to a variety of financial risks, including credit, liquidity, and currency risks.

a. Credit risk

The OotL holds current bank account balances with registered banking institutions in the USA and Germany. Wells Fargo (USA) and Sparkasse (Germany) have a very low long-term credit risk rating. In accordance with Fitch, the following bank deposit ratings assigned (as of the date of the submittal of these Financial Statements):

- Wells Fargo Bank: A+/F1+
- Sparkasse Koblenz: A+/F1+

b. Liquidity risk

The OotL does not expect to encounter any difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. There is limited exposure to liquidity risk because of the budget mechanism that guarantees funds for the total approved budget.

c. Currency risk

The OotL continues to operate on the contributions received in prior years from the Participants in USD (\$) and EURO (€), based on the FMPD. Generally, expenses are paid in the same currency as the receipts. For the Operational Budget, in the past total obligations for each currency may not have matched the available resources in the same currency, yielding some foreign exchange risk from fluctuations in currency rates. Consequently, the BoD authorized foreign exchange money market operations, if necessary, to maintain adequate funding level in each currency to hedge this risk (decision D15/09). As of 2021 the Operational Budget holds enough resources in the same currency and therefore yielding no longer foreign exchange risk.

The exposure of financial instruments to foreign currency exchange risk associated with the Administrative Budget is insignificant as contributions and expenditure are made in USD only.

Revenue and Expense Recognition

Revenue comprises contributions from Participants to fund the entity's budgets. Revenue is recognized to the extent that it is probable that the economic benefits will flow to the entity and the revenue can be measured reliably. The revenue recognition is matched with the recognition of expenses.

Administrative Budget

Administrative Budget contributions fund the costs of NATO contract personnel and the goods and services to be rendered toward the performance of tasks to be executed by NAMEADSMO i.L. over an agreed period of time. Contributions are initially recorded as deferred revenue liabilities. They are recognized as revenue in the statement of financial performance when such contributions are used for their intended purpose as estimated in the Administrative Budget.

Operational Budget

The entity's contracts are with the private sector utilizing *cost-plus fixed fee* contract. The operational revenue and expenses are not recognised since the entity is considered an agent in respect of its operations.

Budget Execution

Total budgetary resources are comprised of assessed contributions from the Participants.

The budgets are Administrative (costs for agency personnel, supplies and services, furnishings and equipment), and Operational (costs associated with the MEADS system development and ancillary contracts). Costs are further categorized by chapters, items and sub-items within the separate budgets. In accordance with NFR Art. 34.4, a Budget Execution Statement (BES) is presented in Annex I.

There has not been a change in the execution of the BES compared to the previous accounting period for transparency and disclosures to readers. The BES is prepared on an accrual basis of accounting.

Cash Flow Statements

NAMEADSMO i.L. has elected to use the direct method of presentation in these financial statements, in accordance with NAF.

Financial Assets

The financial assets are cash and cash equivalents, accounts receivable and prepayments. They are measured at fair value. Bank deposits denominated in foreign currencies are translated to reporting currency at the closing date NATO exchange rate. Changes in fair value are recognized in the Statement of Financial Performance

Financial Liabilities

The financial liabilities are accounts payable and accruals, and advances and deferred revenue and liability to Nations. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in the Statement of Financial Performance. As consequence of the 1 July 2016 transition into liquidation, all NAMEADSMO assets and liabilities were subsumed into NAMEADSMO i.L. assets and liabilities.

Receivables

Amounts receivable are stated at fair value in the Statement of Financial Position. No provision for doubtful debts is necessary as all receivables are deemed to be collectible.

Prepayments

Advance payments to vendors are reflected as prepayments in the Statement of Financial Position.

Accounts Payable and Accruals

Accounts Payable represent amounts for which goods and/or services, supported by an invoice, have been received by period-end but which remain unpaid. Accruals represent amounts for goods and/or services rendered by period-end but are not yet supported by an invoice at period-end.

Deferred Revenue and Liability to Nations

Deferred revenue represents contributions from Participants and/or third parties for the Administrative Budget that have been called for, in prior years' budgets but that have not yet been recognized as revenue.

Liability to Nations refers to contributions from Participants and/or third parties for the Operational Budget that have been called for, in prior years' budgets but that have not yet been returned back to the Nations.

Property, Plant and Equipment (PP&E)

PP&E is reported in the financial statements in accordance with internal policy guidance for Property, Plant and Equipment for the Administrative Budget. No changes occurred with the criterion adopted by former NAMEADSMA's internal policy guidelines. PP&E is recognized in accordance with the criteria relating to control outlined in the NATO Accounting Framework.

After recognition as an asset, an item of PP&E is carried at its historical cost less any accumulated depreciation. Total cost consists of the asset purchase price plus any installation costs for bringing the asset to working condition for its intended use.

As allowed under the NATO Accounting Framework, NAMEADSMO i.L. uses capitalization thresholds based on its activities and size. These thresholds are lower than the agreed NATO thresholds in the framework.

NAMEADSMO i.L. uses the straight-line method of depreciation (calculated by dividing the cost equally over the asset's useful life) with a half-year rule to recognize assets with six months depreciation in the first year regardless of the date the asset was received. The half-year rule treats all property acquired during the year as being acquired exactly in the middle of the year. This means that only half of the full-year depreciation is allowed in the first year, with the remaining balance being deducted in the final year of the depreciation schedule, or the year that the property is disposed.

The estimated useful lives for asset classes applicable to NAMEADSMO i.L. are listed in the table below:

Asset Class	Depreciation Method	Useful Life Years	Capitalization Threshold Dollars (\$)	Notes
Leasehold Improvements	Straight-Line	40	65,000	Major Building Renovations
Furniture & Fixtures	Straight-Line	10	1,000	Per item cost
Communication Systems	Straight-Line	3	1,000	Per item cost
Automated Information Systems	Straight-Line	3	1,000	Per item cost
Major Software	Straight-Line	3	65,000	Acquired Externally

Note that for some items the useful life is longer than the estimated life of the Agency. The depreciation expense was adjusted in 2012 and again in 2013 to the estimated expected end of the life of the agency. The final year of depreciation for all remaining NAMEADSMO assets was 2015. Consequently, everything acquired by the NAMEADSMO i.L. - OotL, starting 01 July 2016, is fully expensed.

Intangible Assets

NAMEADSMO i.L. does not have any intangible assets.

Retirement benefit plans: NATO Defined Contribution Pension Scheme (DCPS)

Contributions to the NATO defined contribution pension scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NAMEADSMO i.L. is not directly exposed to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme. The assets and liabilities for the NATO Pension Schemes are accounted for centrally by NATO International Staff (IS).

Retirement benefit plans: NATO Defined Benefit Scheme

Contributions to the NATO defined benefit scheme are charged to the Statement of Financial Performance in the year to which they relate. NAMEADSMO i.L. is not directly exposed to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme. The assets and liabilities for the NATO Pension Schemes are accounted for centrally by NATO IS.

Provisions

Provisions are recognized when the entity has a legal or constructive obligation as a result of a past event, and where it is probable that an outflow of resources will be required to settle the obligation, and where a reliable estimate of the amount of the obligation can be made.

Contingent Liabilities

Contingent liabilities are possible obligations arising from past events whose existence will only be confirmed by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events which are not wholly within the control of NAMEADSMO i.L..

Reserves and Net Assets

NAMEADSMO i.L. operates on a “no profit, no loss” basis. As such, it does not have net assets; any surplus gained in the year becomes payable to the Participants while any deficit becomes a receivable from the Participants.

Comparative Figures

The reporting period for the current financial statements of 12 months, is the same as the reporting period for the previous financial statements (01 Jan - 31 Dec 2022). Comparative amounts for related notes are therefore comparable.

Note 2. Cash and Cash Equivalents**2023:**

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	121,299	-	-	-	4,333,676	4,706,625
Administrative	-	-	-	-	1,736,297	1,736,297
TOTAL	121,299	-	-	-	6,069,973	6,203,195

The agency's cash includes deposits which are held in non-interest-bearing current bank accounts in immediately available funds. Current bank accounts are held in USD (\$) and Euro (€) currencies.

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	91,211	-	-	-	4,609,960	4,706,625
Administrative	-	17,953	-	5,136	1,783,146	1,806,236
TOTAL	91,211	17,953	-	5,136	6,393,106	6,512,861

Note 3. Receivables**2023:**

There are no receivables as of 31 December 2023.

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Contract Receivables		-		-		-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative						
Miscellaneous					1,064	1,064
Total Administrative		-		-	1,064	1,064
TOTAL	-	-	-	-	1,064	1,064

Note 4. Prepayments**2023:**

There are no prepayments as of 31 December 2023.

2022:

There were no prepayments as of 31 December 2022.

Note 5. Accounts Payable and Accruals**2023:**

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Accrued Expenses	-	-	-	-		-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative						
Accounts Payable	-	-	-	-	-	-
Accrued Expenses	-	-	-	-	21,500	21,500
Total Administrative	-	-	-	-	21,500	21,500
TOTAL	-	-	-	-	21,500	21,500

The accounts payable and accruals includes potential claims for education allowance and removal allowance.

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Accrued Expenses	-	-	-	-	-	-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative						
Accounts Payable	-	-	-	-	-	-
Accrued Expenses	-	-	-	-	35,242	35,242
Total Administrative	-	-	-	-	35,242	35,242
TOTAL	-	-	-	-	35,242	35,242

Note 6. Deferred Revenue and Liability to Nations

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Liability to Nations	121,299	-	-	-	4,333,676	4,712,325
Total Operational	121,299	-	-	-	4,333,676	4,712,325
Administrative						
Liability to Nations	-	(158)	-	1	1,736,454	1,736,297
Total Administrative	-	(158)	-	1	1,736,454	1,736,297
TOTAL	121,299	(158)	-	1	6,070,130	6,203,195

Deferred revenue and Liability to nations include uncommitted funds and lapses. All remaining funds, if any, will be returned to the respective national treasuries prior to the dissolution of the agency.

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational						
Liability to Nations	91,211	-	-	-	4,609,960	4,712,325
Total Operational	91,211	-	-	-	4,609,960	4,712,325
Administrative						
Deferred Revenue	-	17,838	-	5,137	1,783,383	1,806,236
Total Administrative	-	17,838	-	5,137	1,783,393	1,806,236
TOTAL	91,211	17,838	-	5,137	6,393,343	6,518,562

Note 7. Other Current Liabilities

2023:

There are no other current liabilities as the banks ceased to yield interest on the cash balances for the period 01 Jan – 31 Dec 2023.

2022:

There are no other current liabilities as the banks ceased to yield interest on the cash balances for the period 01 Jan – 31 Dec 2022.

Note 8. Provisions and Contingent Liabilities

The OotL does not have any provisions or contingent liabilities to report.

Note 9. Revenue

2023:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	34,170	34,170
TOTAL	-	-	-	-	34,170	34,170

The operational revenue is not recognised since the entity is considered an agent in respect of its operations.

NATO UNCLASSIFIED

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	669,238	669,238
TOTAL	-	-	-	-	669,238	669,238

Note 10. Expenses**2023:**

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	32,485	32,485
Operating	-	-	-	-	1,685	1,685
Total Administrative	-	-	-	-	34,170	34,170
TOTAL	-	-	-	-	34,170	34,170

The operational expenses are not recognised since the entity is considered an agent in respect of its operations.

2022:

	GE EURO	GE USD	IT EURO	IT USD	US USD	TOTAL
Operational	-	-	-	-	-	-
Total Operational	-	-	-	-	-	-
Administrative	-	-	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-	572,840	547,840
Operating	-	-	-	-	96,398	96,398
Total Administrative	-	-	-	-	669,238	669,238
TOTAL	-	-	-	-	669,238	669,238

Note 11. Administrative Expenses

Personnel expenses included removal expenses for NAMEADSMO i.L. personnel and education allowance.

Note 12. Leases

The OotL does not have any financial or operational leases.

Note 13. Draw Down of Operations**Operational:**

After the completion of all operational effort in November of 2020 (legacy effort from D&D program plus safe keeping effort during liquidation phase) and US pricing audit, the D&D contract was closed effective 21 September 2023.

The MFCR#1 contract German pricing audit was completed in August 2022. This contract was closed effective 3 August 2023.

The LFS Cooperative Agreement contract US pricing audit was completed in August 2022. This contract was closed effective 31 March 2023.

All other operational effort is completed and closed out. All unused funds will be returned to Nations.

Administrative:

Parallel to closing down the operational part of the agency, the OotL continues the liquidation effort on the administrative side as well. All 2023 administrative effort is complete and final invoices have been paid. On 29 December 2023, the MEADS Board of Directors authorized €100,000 of administrative

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

funds be placed in a German bank trust account in order to settle NAMEADSMO i.L. liabilities in relation to the employment of former employees that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024. In essence, any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. All unused funds at 31 December 2024 will directly be returned to the MEADS partner nations in accordance with an agreed sharing key immediately after 31 December 2024, hence no NAMEADSMO i.L. receivables exist at 29 August 2024 in relation to this transfer of €100,000 since these funds are considered to have been fully returned to the MEADS partner nations.

With the above-mentioned authorization of the MEADS Board of Directors, €100,000 of administrative funds were transferred to a German bank trust account on 5 January 2024. The last remaining bank accounts were closed on 14 August 2024, and all monies were returned to the MEADS partner nations. The Liquidator was discharged by the Board of Directors for the closure of all bank accounts on 29 August 2024, and any NAMEADSMO i.L. liabilities that would exist between the date of closure of all bank accounts and 31 December 2024 are transferred to the German State on behalf of the MEADS partner nations. The German State, acting on behalf of the MEADS partner nations, will settle these liabilities with the funds held on the German bank trust account. Therefore, 29 August 2024 is considered to be the closing date for financial year 2024, and the Financial Statements for financial year 2024 will be the last set of Financial Statements prepared for the NAMEADSMO i.L. All unused funds will be returned to Nations.

Note 14. Write-Off

There are no write-offs.

Note 15. Employee Disclosure

As of 31 December 2022, the NATO employment contracts for the Office of the Liquidator position of Liquidator (DEU) and Business Financial Manager (DEU)/acting Financial Controller (DEU) expired. The MEADS Board of Directors appointed a US Department of the Army Civilian Servant to the position of Financial Controller and a German Ministry of Defense Civilian Servant to the position of Liquidator.

Note 16. Related Parties

The OotL is under direct control of NAMEADSMO i.L.'s Board of Directors.

NATO IS, who deals with NATO pensions on behalf of other NATO entities, is a related party due to the OotL's pension plans being handled centrally at NATO HQ. NATO IS performed administrative support services for the OotL in 2022. No fees were charged to OotL for the period ending 31 December 2023.

During 2023, key management personnel are the Liquidator and the Financial Controller.

Note 17. Representation Allowance

There were no qualifying officials to receive Representation Allowance in 2023.

Note 18. Events after the Reporting Date

There have been no other events between the reporting date and the date the financial statements are issued that would affect the amounts recognized in these financial statements.

G. Report of Management

The North Atlantic Treaty Organization (NATO) Medium Extended Air Defense Missile System Management Organization in Liquidation's (NAMEADSMO i.L.) Financial Statements have been prepared in accordance with the NAF as adopted by the NAC. The NAF is an adaptation of the IPSAS. The Agency's system of internal financial control is designed to provide reasonable assurance regarding the reliability of financial reports and the preparation of financial statements.

The NAMEADSMO i.L. Financial Statements are approved and certified by the Liquidator and the Financial Controller respectively to the best of their knowledge and according to the applicable accounting standards to give a true and fair view, in all material respect, of the assets, liabilities, financial position and financial performance of NAMEADSMO i.L. and to be in accordance with the books and records maintained.

Liquidator

Financial Controller

Annex I – Budget Execution

The Budget Execution Statement (BES) for the current reporting period 01 January 2023 through 31 December 2023 is presented on the accrual basis of accounting. For transparency purposes, both the Operational and the Administrative Budgets are shown.

“Accrual Basis” provides full visibility of revenues and expenses recorded in the period when they are earned, irrespective of the actual cash flows (according to NAF).

The funds shown for the Operational Budget 2023 reflect the maximum amount that is being authorized to be committed and spent.

The funds shown for the Administrative Budget 2023 reflect only the current year authorizations. Remaining funds are available for future years until dissolution.

Statement of Budget Execution as at 31 December 2023

Equivalent USD	Original estimated budget for 2023	Amended estimated budget for 2023	Special Carry Forward 2022/2023	Special Carry Forward Adjustment 2022/2023	Final budget 2023/ Appropriations	Commitments	2023 Expenses	CFwfor Committed Appropriations 2023 - 2024	Lapses
Budget 2023 Operational									
Chapter 3	300,000	-	-	-	300,000	276,284	276,284	-	23,716
Total FY 2023-	300,000	-	-	-	300,000	276,284	276,284	-	23,716
Budget 2023 Administrative									
Chapter 1 Personnel	130,000	-	-	-	130,000	32,485	32,485	-	97,515
Chapter 2 Admin/Svcs	17,000	-	-	-	17,000	1,685	1,685	-	15,315
Chapter 4 Investments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total FY 2023	147,000	-	-	-	147,000	34,170	34,170	-	112,830
Budget 2022 Operational									
Total FY 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2022 Administrative									
Total FY 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2021 Operational									
Total FY 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2021 Administrative									
Total FY 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2020 Operational									
Chapter 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total FY 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2020 Administrative									
Total FY 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2019 Operational									
Chapter 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total FY 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget 2019 Administrative									
Total FY 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Operational	300,000	-	-	-	300,000	276,284	276,284	-	23,716
Total Administrative	147,000	-	-	-	147,000	34,170	34,170	-	112,830
Total all Budgets	447,000	-	-	-	447,000	310,454	310,454	-	136,546

Explanation of Special Carry Forward, Carry Forward and Lapsed Credits/Ending Balance:

Operational Budget:

The lapsed credits of USD 23,716 are funds that were approved by the BoD for the entire Operational Budget 2023 but were not spent by the end of 2023.

Administrative Budget:

The lapsed credits of USD 112,830 are funds that were approved by the BoD for the entire Administrative Budget 2023 but were not spent by the end of 2023.

Budget Transfers

For the Administrative Budget, transfers of credits between budget chapters can be made after approval of the BoD. The Liquidator may authorize transfers within any chapter between items and among sub-items within an item concerning recurring expenditure and within any item concerning capital expenditure. No transfers within the Administrative Budget occurred in 2023.

For the Operational Budget, transfers of credits between budget chapters and items can be made after approval by the BoD. The Liquidator may authorize transfers between sub-items within any chapter item. No transfers within the Operational Budget occurred in 2023 and no amendment to the budget took place.

Annex II: Budget Calls and Receipts

The Operational and Administrative Budget contributions are called based on cash requirements and within the FMPD schedule and limits. The Operational Budget reached the contribution ceiling in 2013, the Administrative Budget reached the contribution ceiling in 2014 and as such there were no calls made in 2023 by the OotL